

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

126^e année

5 février
1994
No 5



126
A N S

D'ÉDITION
GOUVERNEMENTALE

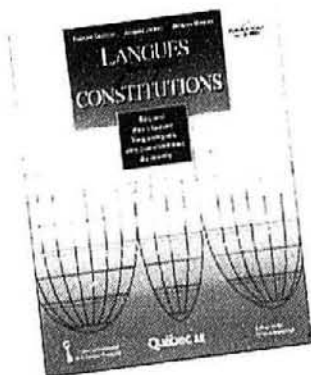


16 janvier 1869
15 janvier 1994

Québec 

LANGUES ET CONSTITUTIONS

Recueil des clauses linguistiques des constitutions du monde



Langues et constitutions est un recueil des dispositions linguistiques de 120 pays et de 85 Etats non souverains. Tous ces textes sont présentés en version française, ce qui constitue une première mondiale.

On constatera, à la lecture de l'ouvrage, que les aspects les plus souvent traités dans les constitutions concernent le statut de la langue, l'emploi des langues dans la législation, la justice, l'éducation et l'administration publique, puis le traitement des minorités et la non-discrimination sur le plan linguistique.

Langues et constitutions
Recueil des clauses linguistiques
des constitutions du monde
Office de la langue française
1993 - 139 pages
E00 2-551-15629-3

17,95 \$

Commande postale
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
Sans frais
1 800 463-2100
Télécopieur (418) 643-6177



COMMANDE POSTALE

3-073-2 / 12

Nom _____ N° complet client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone _____

Code	Titre	Prix unitaire	TPS 7%	Sous-total	Quant.	Total
2-551-15629-3	Langues et constitutions	17,95 \$	1,26 \$	19,21 \$		

Frais de port
statut incluses
4 \$
TOTAL ▶

Cartes de crédit acceptées  

Numéro _____
Date d'échéance _____
Banque _____
Nom du titulaire _____
Signature _____

Important :
 Paiement par chèque
 ou mandat-poste
 à l'ordre de
 -Les Publications du Québec-
 Prix et conditions de vente
 modifiables sans préavis.



Québec 

Également en vente
chez votre libraire habituel.

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

126^e année
5 février 1994
No 5

Sommaire

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'
AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE
COMPAGNIES (*PARTIE I-A*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (*PARTIE III*) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (*DIVERS*) — LOI SUR LES
COOPÉRATIVES — LOI SUR LES
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA
RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC
VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

Dépôt légal — 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1993

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie,
réservés pour tous pays. Toute reproduction pour fins commerciales,
par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,83 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20,64 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,72 \$ l'unité.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,32 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Gazette officielle du Québec
1500 D, boul. Charest Ouest

1^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Téléphone: (418) 644-7794
(418) 644-7795

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques »: 64 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 93 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 93 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC ET LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (<i>Entente</i>)	189
RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC ET LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC (<i>Entente</i>)	191
RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC ET LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU (<i>Entente</i>)	193

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

M.R.C. DE MINGANIE (<i>Prolongation du délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	198
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	198
MUNICIPALITÉ DE GRONDINES (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter un plan d'urbanisme</i>)	199
MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	199
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	199
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	199
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	199
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	199
PAROISSE DE SAINT-JÉRÔME-DE-MATANE (<i>Nouveau délai pour permettre d'adopter des règlements d'urbanisme</i>)	199

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

Alain Jean Marillac	199
Charles André Gamache	200
Claudette Myriam Lavoie	200
Florent Fiola	200
George Giagkos	200
Hélène Kuina Côté	200
Irène Diane Allen	200
Jack Elias Le Braceur	200
Jack Marc Fisher	200
Jacqueline Yolande Nathalie Tremblay	200
Jasminc Duque-Vargas	200
Jason Jordan Jew	201

Jean Louis Patrick Giroux	201
John Park	201
John Werner Rieger	201
Joseph Albert Réjean Mathieu	201
Joseph André Eric Champagne	201
Joseph Arthur Roméo Cardinal	201
Joseph Bertrand Fiola	201
Joseph Clément Bilodeau	201
Joseph Denis Roger Joey Grégoire	201
Joseph François Gilles Renaud	202
Joseph Henri Lucien Paul Dyon	202
Joseph Jean Jacques Garceau	202
Joseph Jules Paul Bourré	202
Joseph Kenneth Berth Kane	202
Joseph Laurian Dupont	202
Joseph Léodore Gérald Turgeon	202
Joseph Léonard Fiola	202
Joseph Lucien Gilles Jean Yves Robertson	202
Joseph Marie André Laforest	202
Joseph Normand François Cloutier	203
Joseph Robert Vigneault	203
Macula Mathilde St-Paul	203
Maria Connie Da Costa	203
Marie Anne Lise Paquette	203
Marie Carmelle Fournier	203
Marie Carmen Caroline Jeanne d'Arc Bélanger	203
Marie Christiane Mireille Rita Morin	203
Marie Claude Sandra Méthot	203
Marie Elaine Fernande Bouchard	203
Marie Estelle Huguette Fiola	204
Marie Eva Suzanne Léger	204
Marie Fernande Annie-Pier Payette	204
Marie Francine Gagnon	204
Marie Gisèle Bélangère Savard	204
marie Hélène Irène Lynn Pouliot	204
Marie Hélène Pierrette Valérie Gervais	204
Marie Hermance Armande Lauzier	204
Marie Hermance Manon Claudette Dumas	204
Marie Jacqueline Nathalie Grégoire	204
Marie Jeanne Irène Ida Bibeau	205
Marie Joane Rochefort	205
Marie Josée Giraud	205
Marie Lise Anctil	205
Marie Madeleine Nathalie Beupier	205
Marie Marielle Raymonde Mignonne Plante	205
Marie Monique Kathy Pouliot	205
Marie Nathalie Renaud	205
Marie Paule Jocelyne Ghislaine Pageau	205
Marie Pierrette Nadia Blouin	205
Marie Rita Chantal Breton	206
Marie Thérèse Carmelle Langlois	206
Marie-Antoinette Kim Mylène Fortier	206
Michael John William Roger Nadeau	206
Noé Noureddine Abidi	206
Paul Naji Messier	206
Roy Sirinian	206
Salvatore Ricardo Carta	206
Sherry Ren Ming Ao	206
Surenc Sirinian	206
Suzanne Hébert	207
Sylvain Lavigne	207
Vanessa Mégan Gertrude Editha De Serres	207

DEMANDES

Alex Lamarche-Tremblay	207
Alzahabi Abdelrahman	207
Anouk Duhamel Rouléau	207
Béa Ourouzen	207
Charles Frédéric Brassard	207
Danny Leggo	207
Dominic François Deshaies St-Georges	207
Dominique Yelle	208
Émilie Gauthier	208
Guillaume Lamarche-Tremblay	207
Hoang Thao Tu-Ba	208
Jason Gauthier	208
Jésabel, Charline, Adam Roux	208
John Noel Kearns	208
Johsline Dufresne	208
Josée Fournel	208
Joseph Benoit Alexandre Maxime Giard	208
Joseph Ludger Pierre Louison Marchand	208
Joseph Patrick Danny Mahoney	208
Joseph-Arthur Giles Ouellette	209
Kateline Sirois	209
Laure-Anne Larivière	209
Laurie Fraser	209
Marie Denise Céline Jomphe	209
Marie Estelle Éliane Raïche	209
Marie Josephine Georgine Claire Pilon	209
Marie Marguerette Rose Lacoursière	209
Marie Marthe Gertrude	209
Marie, Monique, Colette Paquin	209
Marie-Claude Bazinet	210
Marie-Estelle Hache	210
Marie-Lisette Vasseur	210
Maxime Parent	210
Maxime-Alexandre Ferland-Bélangier	210
Moulay Ali Benmansour	210
Nancy Frégeau Carrière	210
Nawal Lamouri	210
Pierre Maxime Kevin Allaire Mongrain	210
Rémi Pelletier	210
René Henri Bouchard	211
Sandor Deme	211
Steeven Marin	211
Una Marjorie Wunn	211
Yannick Gélinas	211

COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	212
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	237
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	239
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	241

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	255
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	256
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES	
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 87)	256
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (ARTICLE 32)	257
CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (ARTICLE 87)	258
DISSOLUTION — DEMANDES DE	
1853-1517 QUÉBEC INC.	259
2416-2687 QUÉBEC INC.	259
2417-4930 QUÉBEC INC.	259
2418-7346 QUÉBEC INC.	259
2427-8151 QUÉBEC INC.	260
2437-0546 QUÉBEC INC.	260
2440-4253 QUÉBEC INC.	260
2536-7368 QUÉBEC INC.	260
2537-4349 QUÉBEC INC.	260
2543-1701 QUÉBEC INC.	260
2552-5635 QUÉBEC INC.	260
2621-2613 QUÉBEC INC.	260
2623-3387 QUÉBEC INC.	260
2643-6543 QUÉBEC INC.	260
2734-6725 QUÉBEC INC.	261
2740-9903 QUÉBEC INC.	261
2741-8128 QUÉBEC INC.	261
2944-9030 QUÉBEC INC.	261
2962-2305 QUÉBEC INC.	261
3RD AVENUE PRODUCTIONS INC.	266
ANDRÉ HAMELIN CONSTRUCTION INC.	261
ASSOCIATION ANNE REVIE	261
ASSOCIATION DES LOCATAIRES VAL-MARTIN INC.	261
ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE VAL-BÉLAIR INC.	261
ASSOCIATION NATIONALE DE L'INDUSTRIE DU BOIS DE SCIAGE INC.	261
BERTHIER-MATIQUE INC.	262
BRIQUETEUR ROY ET BILODEAU INC.	262
CARROSSERIE JEAN LOUIS DEVOST INC.	262
CASSE-CROÛTE GÉRARD PARENT INC.	262
CENTRE DU CAMION DE LOUISEVILLE INC.	262
CLINIQUE RADIOLOGIQUE DECELLES INC.	262
CLUB L'ARNAQUE INC.	262
COMITÉ DES LOISIRS DE GREENLAY	262
CONSULTANTS IMMOBILIERS PETIT-ROBERT & ASSOCIÉS INC.	262
DRAGON HOUSE INC.	265
DUVAL MINI-REMORQUES LTÉE	262
EMILIO SPÉCIALISTE D'ALIGNEMENT INC.	263
ENTREPRISE FIREMAR INC.	263

ENTREPRISES DE RÉPARATIONS RENOR INC.	263
ÉTAPE 185 INC.	263
FEDCOR CONSTRUCTION INC.	263
FERME MONT-FORT INC.	263
FORÊT PLUS INC.	263
GARAGE FRANÇOIS DESFOSSÉS INC.	263
GESTION A.J. DELORME INC.	263
GESTION CÉCILE CASTONGUAY INC.	263
GESTION UNIVÉC INC.	264
GESTIONS MARTEL & MASSICOTTE INC.	264
IMMEUBLES CARTE BLANCHE INC.	264
IMMOFAR INC.	264
INTÉGRATION TRANSRECOM INC.	264
LAKEFIELD RESEARCH OF CANADA LIMITED	266
LE GROUPE STEVAL INC.	264
LES CONSTRUCTIONS ASPEN LTÉE	264
LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ BÉLAND ET FAFARD INC.	264
LES ENTREPRISES MICHAUD ET FERLAND INC.	264
LES EXCAVATIONS DUFFERIN INC.	264
LES FINITIONS BRUNO CIANCI INC.	265
LES GESTIONS VARMON LTÉE	265
LES INVESTISSEMENTS JAMIQ INC.	265
LIONEL FRÉCHETTE INC.	265
MACHINERIE ANDRÉ GODBOUT INC.	265
MAISON DU DRAGON INC.	265
MARCHÉ CHARLES TARDIF INC.	265
MARTIN GUAY ÉLECTRIQUE INC.	265
MINI-MARCHÉ DAVIS INC.	265
NORBAT INC.	265
PIERRE LALONDE INC.	266
PIÈCES MULTIPLES C.D. INC.	266
PRODUCTIONS 3IÈME AVENUE INC.	266
RECHERCHE LAKEFIELD DU CANADA LIMITÉE	266
ROLLAND BELLAVANCE INC.	266
SANSOUCY, BÉLANGER ET ASSOCIÉS INC.	266
SERVICES ALIGEP INC.	266
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT SACRIPANTE INC.	266
TAPIS LAURENT ALLARD INC.	266
THÉODORE GRAVEL ET FILS INC.	266
TRANSPORT J.G. LARIVÉE INC.	267
VIABEC INC.	267
VITRERIE VERTEX LTÉE	267

COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION POPULAIRE DES CANTONS DE L'EST (<i>Défaut de respecter la proportion des opérations</i>)	267
---	-----

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

TRANSAMERICA OCCIDENTAL LIFE INSURANCE COMPANY (<i>Annulation de permis</i>)	267
--	-----

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES ENVIRONNEMENT

PROLONGEMENT DE LA CÔTE DU PASSAGE ET RÉAMÉNAGEMENT DES ACCÈS À L'AUTOROUTE JEAN-LESAGE PAR LA VILLE DE LÉVIS	267
--	-----

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

DIVERS

M.R.C. ABITIBI (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. ARTHABASKA (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. ARTHABASKA (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. ASBESTOS (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. BÉCANCOUR (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. DESJARDINS (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. LA MATAPÉDIA (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. LA NOUVELLE-BEAUCE (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. L'ASSOMPTION (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. LE BAS-RICHELIEU (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. LE BAS-RICHELIEU (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. LE FJORD-DU-SAGUENAY (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. MANICOUAGAN (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. MARIA-CHAPDELAINE (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268
M.R.C. PORTNEUF (<i>Entrée en vigueur d'un décret concernant la révision de zones agricoles révisée</i>)	268

**RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE
DU QUÉBEC**

**PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS
ET NON PARTICIPANTS**

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON
PARTICIPANTS 268

**VENTES POUR TAXES,
AVIS DE PUBLICATION**

M.R.C. DE ROUSSILLON 269
M.R.C. DE TÉMISCAMINGUE 269
M.R.C. D'ARTHABASKA 269
M.R.C. D'AVIGNON 269

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Régie de l'assurance-maladie du Québec et la Régie des rentes du Québec

Prenez avis qu'une entente, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), entre la Régie des rentes du Québec (allocations d'aide aux familles) et la Régie de l'assurance-maladie du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale conformément à l'article 70 de cette loi.

ENTENTE

ENTRE

LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, représentée aux présentes par monsieur Claude Legault, président-directeur général, dûment autorisé,

ci-après appelée « la RRQ »

ET

LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC, représentée aux présentes par monsieur Réjean Cantin, président-directeur général, dûment autorisé,

ci-après appelée « la RAMQ »

ATTENDU QUE la RRQ désire obtenir de la RAMQ des renseignements personnels pour lui permettre d'appliquer la Loi sur les allocations d'aide aux familles (L.R.Q., c. A-17);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 de la Loi sur les allocations d'aide aux familles, la RRQ peut fournir à un ministère ou à un organisme qui relève du gouvernement du Québec des renseignements obtenus en vertu de cette loi et ce, conformément aux conditions et formalités prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »);

ATTENDU QUE l'article 65 de la Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., c. A-29) permet à la RAMQ conformément aux conditions et formalités prévues par la Loi sur l'accès de transmettre, notamment à la RRQ, certains renseignements personnels concernant les bénéficiaires du régime d'assurance-maladie;

ATTENDU QU'en vertu du premier paragraphe de l'article 68 de la Loi sur l'accès, un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un renseignement nominatif à un organisme public lorsque cette communication est nécessaire à l'exercice des attributions de l'organisme receveur ou à la mise en œuvre d'un programme dont cet organisme a la gestion;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 68.1 de la Loi sur l'accès, un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un fichier de renseignements personnels aux fins de le comparer, le coupler ou l'apparier avec un fichier détenu

par une personne ou un organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

ATTENDU QU'en vertu des articles précités, ces opérations doivent s'effectuer dans le cadre d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit:

1. OBJET DE L'ENTENTE

L'échange de renseignements entre la RRQ et la RAMQ a pour objet d'obtenir ou de mettre à jour certaines adresses du fichier des allocations d'aide aux familles à la RRQ.

2. PROVENANCE ET NATURE DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS

À partir de son « fichier des allocations d'aides aux familles », la RRQ transmet à la RAMQ les renseignements suivants concernant chaque client dont elle recherche l'adresse:

- a) le nom et prénom du client;
- b) sa date de naissance;
- c) son sexe;
- d) son numéro d'assurance sociale.

La RAMQ vérifie si le client ainsi identifié apparaît dans son fichier d'inscription des bénéficiaires et, dans l'affirmatif, retourne à la RRQ ces mêmes renseignements en y ajoutant l'adresse complète ainsi que le code du statut de l'adresse.

3. MODALITÉS DE COMMUNICATION

3.1 La RRQ a accès aux renseignements de la RAMQ une fois par semaine, par support magnétique.

3.2 La transmission des supports magnétiques s'effectue par messagerie interne ou par transporteur sécuritaire.

4. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA RÉCEPTION DES RENSEIGNEMENTS

4.1 Chaque partie reconnaît le caractère confidentiel des renseignements qui lui sont communiqués.

4.2 La RRQ doit informer la clientèle concernée de la provenance des renseignements.

4.3 Seuls peuvent accéder aux renseignements communiqués les employés autorisés selon les déclarations du fichier d'inscription des bénéficiaires de la RAMQ et du fichier des allocations d'aide aux familles de la RRQ.

4.4 Afin de s'assurer que l'accessibilité aux renseignements communiqués soit restreinte aux seuls employés autorisés, les mesures de sécurité applicables sont celles mentionnées ci-après:

- a) Dans les quinze (15) jours de l'entrée en vigueur de la présente entente, chaque partie nomme les personnes autorisées à recevoir

les renseignements et fournit à l'autre une liste des personnes ainsi autorisées, qu'elle tient à jour, et qui indique:

- leurs nom et prénom;
- leurs titre et fonction;
- leurs adresse et numéro de téléphone au travail.

b) Chaque partie tient un registre des échanges qu'elle effectue et y indique:

- la date de chaque communication;
- les nom, prénom, titre, fonction et adresse du destinataire et de l'expéditeur;
- les numéros du support magnétique utilisé;
- la nature des renseignements communiqués.

4.5 Les mesures de sécurité relatives à l'intégrité physique des lieux où sont stockés les renseignements transférés sont conformes aux normes et pratiques en vigueur au sein de chaque organisme.

4.6 Chaque partie s'engage à prendre fait et cause pour la partie qui fournit les renseignements si une poursuite était dirigée contre cette dernière en raison d'un acte ou d'une omission qui serait imputable à la partie qui reçoit les renseignements, par son fait, celui de ses préposés ou de ses mandataires.

5. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

5.1 Les renseignements que la RAMQ porte à la connaissance de la RRQ sont une copie fidèle de ceux qu'elle détient, sans garantie d'exactitude. La RRQ convient que la RAMQ ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des dommages résultant de la transmission ou de l'utilisation d'un renseignement inexact ou incomplet.

5.2 La RAMQ s'efforce de respecter les échéances de la RRQ compte tenu néanmoins de ses propres priorités administratives.

5.3 Les parties s'informeront mutuellement dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours de toute modification à leurs programmes respectifs susceptible, lors de sa mise en vigueur, d'avoir une répercussion sur la présente entente.

6. RÉSILIATION

Chaque partie peut en tout temps résilier pour cause la présente entente au moyen d'un avis expédié à l'autre partie par courrier recommandé ou certifié, avis indiquant les motifs et fixant la date de prise d'effet de la résiliation, laquelle, toutefois, ne pourra être inférieure à quatre-vingt-dix (90) jours de la date de l'avis. La partie qui résilie ainsi l'entente ne peut en aucun cas être tenue de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

Aucune des parties ne peut être tenue de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

7. DISPOSITIONS DIVERSES

7.1 Frais

Chaque partie assume les frais qu'elle encourt pour l'application de la présente entente.

7.2 Personnes responsables

Pour la RAMQ: le secrétaire;

Pour la RRQ: le secrétaire.

7.3 Avis d'adresse

Tout avis ou courrier relatif à la modification ou à la révocation de la présente entente doit être expédié aux adresses suivantes:

Pour la RAMQ: Le secrétaire
 Direction générale des Affaires corporatives
 1125, chemin Saint-Louis
 C.P. 6600
 Sillery (Québec)
 G1S 1E7

Pour la RRQ: Le secrétaire
 Régie des rentes du Québec
 2600, boulevard Laurier
 C.P. 5200
 Québec (Québec)
 G1K 7S9

8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

8.1 Conformément à la Loi sur l'accès, la présente entente entre en vigueur à la date d'un avis favorable de la Commission d'accès à l'information.

8.2 La présente entente est d'une durée d'un an à compter de son entrée en vigueur. Elle se renouvelle annuellement par tacite reconduction à moins qu'une des parties y mette fin en signifiant à l'autre partie un avis écrit à cet effet au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d'échéance annuelle.

EN FOI DE QUOI, la présente entente a été signée en double exemplaire.

À Sainte-Foy, pour la Régie des rentes du Québec,

le 8 décembre 1993

CLAUDE LEGAULT
président-directeur général

À Sillery, pour la Régie de l'assurance-maladie du Québec,

le 8 décembre 1993

RÉJEAN CANTIN,
président-directeur général

5680

Régie de l'assurance-maladie du Québec et la Régie des rentes du Québec

Prenez avis qu'une entente, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), entre la Régie des rentes du Québec (régime de rentes) et la Régie de l'assurance-maladie du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale conformément à l'article 70 de cette loi.

ENTENTE

ENTRE

LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, représentée aux présentes par monsieur Claude Legault, président-directeur général, dûment autorisé,

ci-après appelée « la RRQ »

ET

LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC, représentée aux présentes par monsieur Réjean Cantin, président-directeur général, dûment autorisé,

ci-après appelée « la RAMQ »

ATTENDU QUE la RRQ et la RAMQ désirent s'échanger des renseignements personnels pour leur permettre d'appliquer, d'une part la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., c. R-9) et, d'autre part, la Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., c. A-29);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 214 de la Loi sur le régime de rentes du Québec, la RRQ peut fournir à un ministère ou à un organisme qui relève du gouvernement du Québec certains renseignements obtenus en vertu de cette loi et ce, conformément aux conditions et formalités prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »);

ATTENDU QUE de nouvelles règles ont été établies à l'article 9 de la Loi sur l'assurance-maladie pour le renouvellement de la carte d'assurance-maladie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 du Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (Décret 1470-92, du 30 septembre 1992), la RAMQ émet aux résidents du Québec un avis de renouvellement et que, pour se conformer à cette obligation, elle doit détenir l'adresse la plus récente possible pour chacun des bénéficiaires du régime d'assurance-maladie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22.2 de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., c. R-5), la RAMQ peut, en vue de mettre à jour de façon continue le dossier des bénéficiaires qu'elle constitue aux fins de l'application de cette loi et de la Loi sur l'assurance-maladie, obtenir, notamment de la RRQ, l'adresse des personnes bénéficiaires des programmes que cet organisme administre;

ATTENDU QUE l'article 65 de la Loi sur l'assurance-maladie permet à la RAMQ conformément aux conditions et formalités prévues par la Loi sur l'accès de transmettre, notamment à la RRQ, certains renseignements personnels concernant les bénéficiaires du régime d'assurance-maladie;

ATTENDU QU'en vertu du premier paragraphe de l'article 68 de la Loi sur l'accès, un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un renseignement nominatif à un organisme public lorsque cette communication est nécessaire à l'exercice des attributions de l'organisme receveur ou à la mise en oeuvre d'un programme dont cet organisme a la gestion;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 68.1 de la Loi sur l'accès, un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un fichier de renseignements personnels aux fins de le comparer, le coupler ou l'apparier avec un fichier détenu par une personne ou un organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

ATTENDU QU'en vertu des articles précités, ces opérations doivent s'effectuer dans le cadre d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit:

1. OBJET DE L'ENTENTE

L'échange de renseignements entre la RRQ et la RAMQ a pour objets:

1.1 de permettre à la RAMQ:

— de mettre à jour les adresses de son fichier d'inscription des bénéficiaires aux fins de s'assurer de l'admissibilité des personnes au régime d'assurance-maladie et aux autres programmes qui lui sont confiés par la loi ou le gouvernement et de faciliter la délivrance et le renouvellement de la carte d'assurance-maladie;

— d'être informée du décès d'un bénéficiaire du régime d'assurance-maladie;

1.2 de permettre à la RRQ:

— d'obtenir ou de mettre à jour certaines adresses de son fichier du régime de rentes;

— d'être informée du décès d'un client du régime de rentes.

2. PROVENANCE ET NATURE DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS

2.1 Mise à jour du fichier d'inscription des bénéficiaires - adresses et décès (RAMQ)

À partir de son fichier du régime de rentes, la RRQ transmet les renseignements qui suivent pour chaque client ayant changé d'adresse ou étant décédé:

- a) une indication qu'il s'agit d'un dossier de régime de rentes;
- b) les nom et prénom du client;

- c) ses nom et prénom à la naissance, si différents de b;
- d) sa date de naissance;
- e) son sexe;
- f) son numéro d'assurance sociale;
- g) sa nouvelle adresse, y compris la province ou le pays;
- h) la date de mise à jour de l'adresse;
- i) la date de son décès;
- j) le code de décès RRQ.

2.2 Mise à jour du fichier du régime de rentes - adresses (RRQ)

À partir de son fichier du régime de rentes, la RRQ transmet à la RAMQ les renseignements suivants concernant chaque client dont elle recherche l'adresse:

- a) les nom et prénom du client;
- b) sa date de naissance;
- c) son code de sexe;
- d) son numéro d'assurance sociale;
- e) son numéro séquentiel de client;
- f) la date d'inscription de sa dernière adresse à la RRQ;
- g) le nom de sa mère à la naissance.

La RAMQ vérifie si le client ainsi identifié apparaît dans son fichier d'inscription des bénéficiaires et, dans l'affirmative, retourne à la RRQ ces mêmes renseignements en y ajoutant l'adresse complète incluant le code postal ainsi que le code du statut de l'adresse.

2.3 Mise à jour du fichier du régime de rentes - décès (RRQ)

À partir de son fichier d'inscription des bénéficiaires, la RAMQ transmet à la RRQ les renseignements suivants concernant tout bénéficiaire décédé:

- a) les nom et prénom du bénéficiaire décédé;
- b) sa date de naissance;
- c) son code de sexe;
- d) son numéro d'assurance sociale;
- e) son adresse;
- f) la date de son décès;
- g) le code de décès RAMQ;

- h) le nom de sa mère à la naissance.

3. MODALITÉS DE COMMUNICATION

3.1 Chaque partie a accès aux renseignements selon la fréquence et les mécanismes d'accès suivants:

- a) Mise à jour du fichier d'inscription des bénéficiaires (RAMQ): une fois par mois, par support magnétique;
- b) Mise à jour du fichier du régime de rentes — adresses (RRQ): une fois par semaine, par support magnétique;
- c) Mise à jour du fichier du régime de rentes — décès (RRQ): une fois par mois, par support magnétique.

3.2 La transmission des supports magnétiques s'effectue par messagerie interne ou par transporteur sécuritaire.

4. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA RÉCEPTION DES RENSEIGNEMENTS

4.1 Chaque partie reconnaît le caractère confidentiel des renseignements qui lui sont communiqués.

4.2 Chaque partie qui reçoit les renseignements doit informer la clientèle concernée de la provenance de ceux-ci ou de leur mise à jour.

4.3 Seuls peuvent accéder aux renseignements communiqués les employés autorisés selon les déclarations du fichier d'inscription des bénéficiaires de la RAMQ et du fichier du régime de rentes de la RRQ.

4.4 Afin de s'assurer que l'accessibilité aux renseignements communiqués soit restreinte aux seuls employés autorisés, les mesures de sécurité applicables sont celles mentionnées ci-après:

a) Dans les quinze (15) jours de l'entrée en vigueur de la présente entente, chaque partie nomme les personnes autorisées à recevoir les renseignements et fournit à l'autre une liste des personnes ainsi autorisées, qu'elle tient à jour, et qui indique:

- leurs nom et prénom;
- leurs titre et fonction;
- leurs adresse et numéro de téléphone au travail.

b) Chaque partie tient un registre des échanges qu'elle effectue et y indique:

- la date de chaque communication;
- les nom, prénom, titre, fonction et adresse du destinataire et de l'expéditeur;
- les numéros du support magnétique utilisé;
- la nature des renseignements communiqués.

4.5 Les mesures de sécurité relatives à l'intégrité physique des lieux où sont stockés les renseignements transférés sont conformes aux normes et pratiques en vigueur au sein de chaque organisme.

4.6 Chaque partie s'engage à prendre fait et cause pour la partie qui fournit les renseignements si une poursuite était dirigée contre cette dernière en raison d'un acte ou d'une omission qui serait imputable à la partie qui reçoit les renseignements, par son fait, celui de ses préposés ou de ses mandataires.

5. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

5.1 Les renseignements qu'une partie porte à la connaissance de l'autre partie sont une copie fidèle de ceux qu'elle détient, sans garantie d'exactitude. La partie qui accède aux renseignements convient que celle qui les lui fournit ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des dommages résultant de la transmission ou de l'utilisation d'un renseignement inexact ou incomplet.

5.2 Chaque partie s'efforce de respecter les échéances de l'autre partie, compte tenu néanmoins de ses propres priorités administratives.

5.3 Les parties s'informeront mutuellement dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours de toute modification à leurs programmes respectifs susceptible, lors de sa mise en vigueur, d'avoir une répercussion sur la présente entente.

6. RÉSILIATION

Chaque partie peut en tout temps résilier pour cause de la présente entente au moyen d'un avis expédié à l'autre partie par courrier recommandé ou certifié, avis indiquant les motifs et fixant la date de prise d'effet de la résiliation, laquelle, toutefois, ne pourra être inférieure à quatre-vingt-dix (90) jours de la date de l'avis. La partie qui résilie ainsi l'entente ne peut en aucun cas être tenue de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

Aucune des parties ne peut être tenue de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

7. DISPOSITIONS DIVERSES

7.1 Frais

Chaque partie assume les frais qu'elle encourt pour l'application de la présente entente.

7.2 Personnes responsables

Pour la RAMQ: le secrétaire;

Pour la RRQ: le secrétaire.

7.3 Avis d'adresse

Tout avis ou courrier relatif à la modification ou à la révocation de la présente entente doit être expédié aux adresses suivantes:

Pour la RAMQ: Le secrétaire
Direction générale des Affaires corporatives
1125, chemin Saint-Louis
C.P. 6600
Sillery (Québec)
G1S 1E7

Pour la RRQ: Le secrétaire
Régie des rentes du Québec
2600, boulevard Laurier
C.P. 5200
Québec (Québec)
G1K 7S9

8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

8.1 Conformément à la Loi sur l'accès, la présente entente entre en vigueur à la date d'un avis favorable de la Commission d'accès à l'information.

8.2 La présente entente est d'une durée d'un an à compter de son entrée en vigueur. Elle se renouvelle annuellement par tacite reconduction à moins qu'une des parties y mette fin en signifiant à l'autre partie un avis écrit à cet effet au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d'échéance annuelle.

EN FOI DE QUOI, la présente entente a été signée en double exemplaire.

À Sainte-Foy, pour la Régie des rentes du Québec,

le 8 décembre 1993

CLAUDE LEGAULT
président-directeur général

À Sillery, pour la Régie de l'assurance-maladie du Québec,

le 8 décembre 1993

RÉJEAN CANTIN,
président-directeur général

5680

Régie de l'assurance-maladie du Québec et le ministère de la Sécurité du revenu

Prenez avis qu'une entente, en vertu de l'article 68.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), entre le ministère de la Main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et la Régie de l'assurance-maladie du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale conformément à l'article 70 de cette loi.

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, représenté aux présentes par monsieur Clermont Gignac, sous-ministre, dûment autorisé,

ci-après appelé « le Ministère »;

ET

LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC, représentée aux présentes par monsieur Réjean Cantin, président-directeur général, dûment autorisé,

ci-après appelé « la Régie ».

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes *b* et *c* du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., c. A-29), la Régie assume pour le compte de toute personne qui réside au Québec, y compris un prestataire d'un programme d'aide de dernier recours en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu (L.R.Q., c. S-3.1.1), le coût des services de chirurgie buccale et des services requis au point de vue optométrique déterminés par règlement;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur l'assurance-maladie, la Régie assume pour certaines personnes qui résident au Québec, y compris un prestataire d'un programme d'aide de dernier recours en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu, le coût des services dentaires déterminés par règlement;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 3 de la Loi sur l'assurance-maladie, la Régie assume pour certaines personnes qui résident au Québec, y compris un prestataire d'un programme d'aide de dernier recours en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu, le coût des médicaments de même que celui des services requis au point de vue pharmaceutique déterminés par règlement;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 3 de la Loi sur l'assurance-maladie, la Régie assume pour tout détenteur d'un carnet de réclamation visé à l'article 71 de cette loi, le coût des médicaments de même que celui des services requis au point de vue pharmaceutique déterminés par règlement;

ATTENDU QU'en vertu du cinquième alinéa de l'article 3 de la Loi sur l'assurance-maladie, la Régie assume pour toute personne qui réside au Québec, y compris un prestataire d'un programme d'aide de dernier recours en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu, le coût d'achat, d'ajustement, de remplacement ou de réparation de prothèses, des appareils orthopédiques, dispositifs, fauteuils roulants ou autres équipements déterminés par règlement;

ATTENDU QU'en vertu du sixième alinéa de l'article 3 de la Loi sur l'assurance-maladie, la Régie assume pour certaines personnes qui résident au Québec, y compris un prestataire d'un programme d'aide de derniers recours en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu, le coût d'achat, d'ajustement, de remplacement ou de réparation des aides visuelles déterminées par règlement et prêtées à ces personnes par un établissement reconnu à cette fin;

ATTENDU QU'en vertu du septième alinéa de l'article 3 de la Loi sur l'assurance-maladie, la Régie assume pour certaines personnes qui résident au Québec, y compris un prestataire d'un programme

d'aide de derniers recours en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu, le coût d'achat, d'ajustement, de remplacement ou de réparation des aides auditives déterminées par règlement;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *a* du deuxième alinéa de l'article 2.1 de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., c. R-5), tel que modifié par l'article 587 du chapitre 42 des Lois de 1991, la Régie récupère du Ministère le coût des services et des médicaments qu'elle a assumé en vertu du paragraphe *b* du premier alinéa, du troisième, du sixième et du septième alinéas de l'article 3 de la Loi sur l'assurance-maladie pour le compte de tout prestataire d'un programme d'aide de dernier recours en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu ainsi que les frais d'administration correspondants;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe *b* du deuxième alinéa de l'article 2.1 de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, tel que modifié par l'article 587 du chapitre 42 des lois de 1991, la Régie récupère du Ministère le coût des services, des prothèses, des appareils orthopédiques, des dispositifs, fauteuils roulants ou autres équipements qu'elle a assumé en vertu du paragraphe *c* du premier alinéa et des deuxième et cinquième alinéas de l'article 3 de la Loi sur l'assurance-maladie pour tout prestataire d'un programme d'aide de dernier recours en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu ainsi que les frais d'administration correspondants;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, le gouvernement, par ses décrets 3112-79 du 21 novembre 1979, 1751-80 du 11 juin 1980 et 780-81 du 11 mars 1981, confiait à la Régie l'administration des programmes concernant les prothèses dentaires acryliques, les aides auditives et les appareils pour personnes stomisées fournis à des bénéficiaires de l'aide sociale en vertu de la Loi sur l'aide sociale (L.R.Q., c. A-16), loi remplacée par la Loi sur la sécurité du revenu;

ATTENDU QUE des accords sont intervenus à cet égard entre le ministère des Affaires sociales, alors chargé de l'application de la Loi sur l'aide sociale, et la Régie, prévoyant que les coûts assumés par la Régie pour les services fournis dans le cadre de ces programmes ainsi que les frais d'administration y afférents seraient remboursés à la Régie;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, le gouvernement, par ses décrets 1464-92, 1465-92 et 1466-92 du 30 septembre 1992, confiait à la Régie l'administration des programmes concernant les prothèses mammaires externes et les prothèses oculaires acquises par des prestataires de la sécurité du revenu de même que celle du programme concernant les appareils fournis à des personnes stomisées permanentes prestataires de la sécurité du revenu;

ATTENDU QUE des accords sont intervenus à cet égard entre le Ministère et la Régie, prévoyant que les coûts assumés par la Régie pour les services fournis dans le cadre de ces programmes ainsi que les frais d'administration y afférents lui seraient remboursés;

ATTENDU QUE l'article 559 du chapitre 42 des Lois de 1991 a remplacé l'article 9 de la Loi sur l'assurance-maladie pour établir de nouvelles règles pour le renouvellement de la carte d'assurance-maladie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 du Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (décret 1470-92, du 30 septembre 1992), la Régie émet aux résidents du Québec un avis de renouvellement et que, pour se conformer à cette obligation, elle doit détenir l'adresse la plus récente possible pour chacun des bénéficiaires du régime d'assurance-maladie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22.2 de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, tel que modifié par l'article 591 du chapitre 42 des Lois de 1991, la Régie peut, en vue de mettre à jour de façon continue le dossier des bénéficiaires qu'elle constitue aux fins de l'application de cette loi et de la Loi sur l'assurance-maladie, obtenir, notamment du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, l'adresse des personnes bénéficiaires des programmes que cet organisme administre;

ATTENDU QUE pour l'application de la Loi sur l'assurance-maladie, de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec, de la Loi sur la sécurité du revenu et des accords intervenus entre la Régie et le Ministère, il est nécessaire que ces derniers échangent certains renseignements;

ATTENDU QUE l'article 65 de la Loi sur l'assurance-maladie, tel que modifié par l'article 577 du chapitre 42 des Lois de 1991, permet à la Régie de transmettre au Ministère conformément aux conditions et formalité prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), certains renseignements concernant les bénéficiaires du régime d'assurance-maladie;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 68 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un renseignement nominatif à un organisme public lorsque cette communication est nécessaire à l'exercice des attributions de l'organisme receveur ou à la mise en oeuvre d'un programme dont cet organisme a la gestion;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 68.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un organisme public peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un fichier de renseignements personnels aux fins de le comparer, le coupler ou l'apparier avec un fichier détenu par une personne ou un organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

ATTENDU QU'en vertu des articles précités, ces opérations doivent s'effectuer dans le cadre d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit:

1. DÉFINITION

Dans la présente entente, les expressions suivantes désignent:

a) « prestataire »: toute personne qui demande, reçoit ou a reçu des prestations d'un programme d'aide de dernier recours en vertu de la Loi sur la sécurité du revenu et qui détient un carnet de

réclamation en vertu des articles 70 et 71.1 de la Loi sur l'assurance-maladie;

b) « détenteur d'un carnet de réclamation »: toute personne âgée d'au moins soixante (60) ans et de moins de soixante-cinq (65) ans et qui détient un carnet de réclamation en vertu de l'article 71 de la Loi sur l'assurance-maladie.

2. OBJET DE L'ENTENTE

L'échange de renseignements entre le Ministère et la Régie a pour objet:

2.1 de permettre au Ministère

a) d'effectuer une mise à jour des numéros d'assurance-maladie dans ses fichiers de façon à faciliter l'émission des carnets de réclamation qu'il délivre en vertu des articles 70, 71 et 71.1 de la Loi sur l'assurance-maladie;

b) d'être informé du décès d'un prestataire ou d'un détenteur d'un carnet de réclamation.

2.2 de permettre à la Régie

a) de s'assurer de l'admissibilité d'un prestataire aux services assurés en vertu des paragraphes b et c du premier alinéa et des deuxième, troisième, cinquième, sixième et septième alinéas de l'article 3 de la Loi sur l'assurance-maladie;

b) de s'assurer de l'admissibilité d'un détenteur d'un carnet de réclamation aux services assurés en vertu du quatrième alinéa de l'article 3 de la Loi sur l'assurance-maladie;

c) de s'assurer de l'admissibilité d'un prestataire aux services assurés dans le cadre des programmes administrés par la Régie en vertu des accords intervenus entre la Régie et le Ministère;

d) de mettre à jour les adresses de son Fichier d'inscription des bénéficiaires aux fins de l'application de l'article 3 de la Loi sur l'assurance-maladie, y compris les paragraphes a et d du premier alinéa.

3. DESCRIPTION ET PROVENANCE DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS

3.1 Description des renseignements

3.1.1 Le Ministère transmet à la Régie à l'égard de chaque adulte qui est prestataire et de chaque détenteur d'un carnet de réclamation les renseignements suivants:

a) le nom et le prénom;

b) la date de naissance;

c) le sexe;

d) le numéro d'assurance-maladie;

e) le numéro d'assurance sociale;

- f) l'adresse;
- g) la date où prend effet le droit au carnet de réclamation;
- h) la date où cesse le droit au carnet de réclamation;
- i) une identification du statut de prestataire ou de détenteur d'un carnet de réclamation;
- j) le code permanent.

3.1.2 Le Ministère transmet également à la Régie à l'égard de chaque enfant à charge d'un prestataire les renseignements suivants:

- le prénom;
- la date de naissance;
- le sexe;
- le numéro d'assurance-maladie.

3.1.3 La Régie compare les renseignements mentionnés aux paragraphes 3.1.1 et 3.1.2 avec ceux de son Fichier d'inscription des bénéficiaires et transmet au Ministère les renseignements suivants:

- a) le numéro d'assurance-maladie, s'il y a lieu;
- b) une indication du décès du prestataire, s'il y a lieu.

3.1.4 La Régie corrige, s'il y a lieu, l'adresse inscrite à son Fichier d'inscription des bénéficiaires.

Le numéro d'assurance sociale est communiqué à la Régie seulement pour lui permettre d'assurer une bonne identification de ses bénéficiaires et celle-ci ne peut l'utiliser pour mettre à jour son Fichier d'inscription des bénéficiaires.

3.2 Provenance des renseignements

3.2.1 Les renseignements mentionnés aux paragraphes 3.1.1 et 3.1.2 proviennent du Fichier de la sécurité du revenu;

3.2.2 Les renseignements mentionnés à l'article 3.1.3 proviennent du Fichier d'inscription des bénéficiaires.

4. MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Accès

Chaque partie a accès aux renseignements par support magnétique ou par écrit, si nécessaire.

4.2 Fréquence

L'échange et la comparaison des renseignements visés à la présente entente s'effectuent sur une base mensuelle, sauf pour ce qui est des changements à ces renseignements lesquels sont communiqués sur une base hebdomadaire.

Les communications par écrit s'effectuent selon les besoins des parties.

4.3 Transmission

La transmission des supports magnétiques s'effectue par messagerie interne ou par transporteur sécuritaire. Lorsque les échanges se font par écrit, la transmission se fait par courrier interne entre le Ministère et la Régie au moyen d'enveloppes à caractère confidentiel.

5. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA RÉCEPTION DES RENSEIGNEMENTS

Chaque partie reconnaît le caractère confidentiel des renseignements qui lui sont fournis et s'engage à:

5.1 Confidentialité

Ne pas divulguer ces renseignements à d'autres personnes qu'à ses employés ou mandataires et seulement dans la mesure où l'exercice des fonctions de ces derniers le requiert.

5.2 Sécurité

Veiller à ce que les personnes non autorisées ne puissent accéder à ces renseignements en appliquant les mesures de sécurité prévues à l'annexe A. À cette fin, sont considérées personnes autorisées à accéder aux renseignements, les personnes ou catégories de personnes mentionnées à l'annexe précitée.

5.3 Frais administratifs

Chaque partie assure les frais qu'elle encourt pour le respect de la présente entente.

5.4 Responsabilité

Prendre fait et cause pour la partie qui fournit les renseignements si une poursuite était dirigée contre cette dernière en raison d'un acte ou d'une omission qui serait imputable à la partie qui reçoit les renseignements, par son fait, celui de ses préposés ou de ses mandataires.

6. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA TRANSMISSION DES RENSEIGNEMENTS

6.1 Exactitude des renseignements

a) Les renseignements qu'une partie porte à la connaissance de l'autre partie sont une copie fidèle de ceux qu'elle détient, sans garantie d'exactitude. La partie qui accède aux renseignements convient que celle qui les fournit ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des dommages résultant de la transmission ou de l'utilisation d'un renseignement inexact ou incomplet;

b) Le Ministère s'engage à vérifier l'exactitude d'un avis de décès qui lui est fourni par la Régie avant de rendre une personne inadmissible à la sécurité du revenu.

6.2 Échéances

Chaque partie s'efforce de respecter les échéances de l'autre partie, compte tenu néanmoins de ses propres priorités administratives.

6.3 Changements

Les parties s'informeront mutuellement dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours de toute modification à leurs programmes respectifs susceptible, lors de sa mise en vigueur, d'avoir une répercussion sur la présente entente.

7. RÉSILIATION

Chaque partie peut en tout temps résilier pour cause, la présente entente au moyen d'un avis expédié à l'autre partie par courrier recommandé ou certifié, avis indiquant les motifs et fixant la date de prise d'effet de la résiliation, laquelle, toutefois, ne pourra être inférieure à quatre-vingt-dix (90) jours de la date de l'avis. La partie qui résilie ainsi l'entente ne peut en aucun cas être tenue de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

8. DISPOSITIONS DIVERSES

8.1 Personnes responsables

Pour le Ministère: La directrice des communications
du Ministère

Pour la Régie: La direction générale des affaires
coopératives

8.2 Avis d'adresse

Tout avis ou courrier relatif à la présente entente doit être expédié aux adresses suivantes:

Pour la Régie: Le secrétaire de la Régie
Direction générale des Affaires corporatives
Régie de l'assurance-maladie du Québec
1125, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec)
G1S 1E7

Pour le Ministère: Le ministère de la Main-d'oeuvre,
de la Sécurité du revenu et de
la Formation professionnelle
425, rue Saint-Amable
1^e étage
Québec (Québec)
G1R 4Z1

8.3 Annexe

L'annexe A fait partie de la présente entente.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

9.1 Conformément à la loi, la présente entente entrera en vigueur à la date d'un avis favorable de la Commission d'accès à l'information ou de son approbation par le gouvernement du Québec.

9.2 La présente entente est d'une durée d'un an à compter de son entrée en vigueur. Elle se renouvelle annuellement par tacite reconduction à moins qu'une des parties y mette fin en signifiant à l'autre partie un avis écrit à cet effet au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d'échéance annuelle.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à :

Québec, ce 11^e jour de juin 1993

MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE,
DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CLERMONT GIGNAC,
sous-ministre

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

RÉJEAN CANTIN,
président-directeur général

ANNEXE A

MESURES DE SÉCURITÉ
(re: paragraphe 5.2 de l'entente)

I. SÉCURITÉ

Le ministère a prévu les mesures de sécurité suivantes pour l'accès aux informations transmises par la Régie:

a) les mesures de sécurité en vigueur au sein du Ministère assurent la préservation, l'intégrité et la confidentialité des renseignements communiqués par la Régie et notamment en limitent l'accès à ses employés concernés dans l'exercice de leurs fonctions;

b) les supports magnétiques sont conservés dans la salle des ordinateurs qui est protégée par un gardien et un système carte-clef;

c) l'accès aux renseignements inscrits au fichier de la sécurité du revenu est limité par un code identificateur permanent attribué spécifiquement à chaque opérateur ou opératrice autorisé(e) à travailler sur un terminal et par l'utilisation d'un mot de passe individuel que chaque opérateur ou opératrice s'attribue pour une durée maximum de trente (30) jours. Ce mot de passe n'est connu que de cet opérateur (trice) et peut être changé tous les jours à son gré. Il est aussi limité par un code spécifique pour chaque centre Travail-Québec.

d) lorsque les renseignements reçus de la Régie sont transmis au personnel du réseau, chaque centre Travail-Québec et chaque direction régionale ne reçoit que les renseignements propres à l'administration de son territoire;

e) les documents écrits sur lesquels apparaissent des renseignements transmis par la Régie sont soumis aux procédures de gestion des documents en vigueur au Ministère.

Les mêmes mesures de sécurité en les adaptant sont prévues à la Régie pour l'accès aux informations transmises par le Ministère sauf en ce qui a trait au code spécifique s'appliquant aux centres Travail-Québec ainsi qu'au paragraphe d.

2. CONSERVATION

Le Ministère s'engage à conserver et à détruire les informations reçues de la Régie dans les délais suivantes :

a) les données informatiques peuvent être conservées pendant une période maximum de quatre (4) mois. Avant l'expiration de ce délai, elles peuvent être détruites selon les règles suivantes :

- elles seront effacées par une nouvelle utilisation ;
- lors de la destruction d'un support magnétique, les données qui y apparaissent doivent être entièrement recouvertes de données aléatoires et les identifications physiques des supports doivent être entièrement supprimées.

b) les listes des individus repérés transmises aux bureaux locaux et régionaux seront détenues durant les 60 jours suivant leur émission et par la suite détruites ;

c) les informations reçues et déposées dans les dossiers des bénéficiaires de l'aide sociale sont soumises à la procédure de gestion des documents et détruites cinq ans après la fermeture du dossier.

La régie intègre à ses fichiers les informations reçues du Ministère. Les rubans sont conservés un mois et sont ensuite retournés au Ministère.

3. TRANSMISSION

Le registre tenu par les parties indique :

3.1 Pour les expéditions

- a) la date des expéditions des supports magnétiques ;
- b) le nombre de supports et le numéro des supports expédiés ;
- c) le nombre de cas transmis lors d'un même envoi ;
- d) la date de retour des supports magnétiques ;
- e) les noms, titre, fonction et adresse de la personne qui a expédié les supports magnétiques ;
- f) les noms, titre, fonction et adresse de la personne à qui les supports magnétiques ont été transmis ;
- g) le nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué le transport des supports magnétiques.

3.2 Pour les réceptions

- a) la date de la réception des supports magnétiques ;
- b) le nombre de supports et le numéro des supports expédiés ;
- c) le nom, le titre, fonction et adresse de la personne qui a reçu les supports magnétiques ;
- d) les nom, titre, fonction et adresse de la personne qui a expédié les supports magnétiques ;

e) le nom de la personne ou de l'entreprise qui a effectué le transport des supports magnétiques.

3.3 Personnes autorisées

Les personnes autorisées à demander ou à transmettre sur support informatique les renseignements visés par l'entente sont les suivantes :

- a) pour le Ministère :
 - le directeur du traitement de l'information ;
 - le directeur général du réseau Travail-Québec ;
 - le directeur général des ressources informationnelles.
- b) pour la Régie
 - la directrice de l'admissibilité des bénéficiaires ;
 - le chef du service support technique.

5680

Aménagement et l'urbanisme

— Loi sur l'

M.R.C. de Minganie

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, expirant le 13 décembre 1994, à la municipalité régionale de comté de Minganie pour lui permettre d'adopter le document visé à l'article 56.1 de cette loi.

Québec, le 10 janvier 1994

*Le ministre des Affaires municipales,
responsable de l'Habitation,*
CLAUDE RYAN

5677

Municipalité de Baie-des-Sables

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 15 avril 1994, pour permettre à la municipalité de Baie-des-Sables d'adopter les règlements de concordance requis en vertu du règlement numéro 123 modifiant le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Matane.

Québec, le 19 janvier 1994

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDUK

5677

Municipalité de Grondines

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} septembre 1994, pour permettre à la municipalité de Grondines d'adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et de le transmettre à la municipalité régionale de comté de Portneuf.

Québec, le 19 janvier 1994

5677

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Municipalité de Grosses-Roches

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 15 avril 1994, pour permettre à la municipalité de Grosses-Roches d'adopter les règlements de concordance requis en vertu du règlement numéro 123 modifiant le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Matane.

Québec, le 19 janvier 1994

5677

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Municipalité de Saint-Adelme

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} avril 1994, pour permettre à la municipalité de Saint-Adelme d'adopter les règlements de concordance requis en vertu du règlement numéro 123 modifiant le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Matane.

Québec, le 19 janvier 1994

5677

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Municipalité de Saint-Luc

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 15 avril 1994, pour permettre à la municipalité de Saint-Luc d'adopter les règlements de concordance requis en vertu du règlement numéro 123 modifiant le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Matane.

Québec, le 19 janvier 1994

5677

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Municipalité de Saint-René-de-Matane

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 15 mai 1994, pour permettre à la municipalité de Saint-René-de-Matane d'adopter les règlements de concordance requis en vertu du règlement numéro 123 modifiant le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Matane.

Québec, le 19 janvier 1994

5677

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Municipalité de Sainte-Paule

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 15 avril 1994, pour permettre à la municipalité de Sainte-Paule d'adopter les règlements de concordance requis en vertu du règlement numéro 123 modifiant le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Matane.

Québec, le 19 janvier 1994

5677

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde un nouveau délai, soit jusqu'au 1^{er} avril 1994, pour permettre à la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane d'adopter les règlements de concordance requis en vertu du règlement numéro 123 modifiant le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Matane.

Québec, le 19 janvier 1994

5677

Le sous-ministre adjoint,
NORMAND BOLDDUC

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le Accordés

Alain Jean Marillac

Par le certificat numéro 93-832 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Alain Jean Legras, né le 15 septembre 1951, en celui de Alain Jean Marillac.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Charles André Gamache

Par le certificat numéro 93-820 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénoms de Marie Marguerite Loraine Gamache, née le 4 avril 1955, en ceux de Charles André.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Claudette Myriam Lavoie

Par le certificat numéro 93-841 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claudette Lavoie, née le 28 mars 1952, en celui de Claudette Myriam Lavoie.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Florent Fiola

Par le certificat numéro 93-816 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Fleurent Vignola, né le 7 mai 1948, en celui de Florent Fiola.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

George Giagkos

Par le certificat numéro 93-854 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Georgios Giagkou, né le 11 mars 1956, en celui de George Giagkos.

Québec, le 7 janvier 1994

5680 *Le directeur de l'état civil,*
GUY LAVIGNE

Hélène Kuina Côté

Par le certificat numéro 93-843 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Hélène Côté, née le 7 janvier 1951, en celui de Hélène Kuina Côté.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Irène Diane Allen

Par le certificat numéro 93-853 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Irena Danuta Alisauskas, née le 2 juin 1938, en celui de Irène Diane Allen.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jack Elias Le Brasseur

Par le certificat numéro 93-871 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean Elias Lebrasseur, né le 29 octobre 1934, en celui de Jack Elias Le Brasseur.

Québec, le 7 janvier 1994

5680 *Le directeur de l'état civil,*
GUY LAVIGNE

Jack Marc Fisher

Par le certificat numéro 93-817 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jacek Marek Podczaski, né le 2 novembre 1964, en celui de Jack Marc Fisher.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680 *Le sous-registrare adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Jacqueline Yolande Nathalie Tremblay

Par le certificat numéro 93-866 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jacqueline Yolande Nathalie Gagné, née le 29 septembre 1974, en celui de Jacqueline Yolande Nathalie Tremblay.

Québec, le 7 janvier 1994

5680 *Le directeur de l'état civil,*
GUY LAVIGNE

Jasmine Duque-Vargas

Par le certificat numéro 93-686 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Yasmin Duque-Vargas, née le 12 août 1972, en celui de Jasmine Duque-Vargas.

Québec, le 7 janvier 1994

5680 *Le directeur de l'état civil,*
GUY LAVIGNE

Jason Jordan Jew

Par le certificat numéro 93-865 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jason Yoke Jew, né le 25 juillet 1965, en celui de Jason Jordan Jew.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Jean Louis Patrick Giroux

Par le certificat numéro 93-831 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean-Louis Patrick Grenon-Giroux, né le 2 juillet 1975, en celui de Jean Louis Patrick Giroux.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

John Park

Par le certificat numéro 93-868 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Song Hyop Hong, né le 12 février 1958, en celui de John Park.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

John Werner Rieger

Par le certificat numéro 93-885 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joachim Werner Krüger, né le 27 février 1950, en celui de John Werner Rieger.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Joseph Albert Réjean Mathieu

Par le certificat numéro 93-819 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Albert Régent Mathieu, né le 19 novembre 1945, en celui de Joseph Albert Réjean Mathieu.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph André Eric Champagne

Par le certificat numéro 93-882 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-André-Eric Gauthier, né le 27 mai 1966, en celui de Joseph André Eric Champagne.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Joseph Arthur Roméo Cardinal

Par le certificat numéro 93-876 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Arthur Roméo Thifault, né le 17 avril 1930, en celui de Joseph Arthur Roméo Cardinal.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Joseph Bertrand Fiola

Par le certificat numéro 93-814 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Bertrand Vignola, né le 14 janvier 1930, en celui de Joseph Bertrand Fiola.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Clément Bilodeau

Par le certificat numéro 93-875 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Clément Gagné, né le 24 octobre 1963, en celui de Joseph Clément Bilodeau.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Joseph Denis Roger Joey Grégoire

Par le certificat numéro 93-869 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Pierre Denis Roger Grégoire, né le 27 juin 1974, en celui de Joseph Denis Roger Joey Grégoire.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Joseph François Gilles Renaud

Par le certificat numéro 93-863 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph François Gilles Charbonneau, né le 25 septembre 1944, en celui de Joseph François Gilles Renaud.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Joseph Henri Lucien Paul Dyon

Par le certificat numéro 93-836 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Henri Lucien Houle, né le 9 janvier 1934, en celui de Joseph Henri Lucien Paul Dyon.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jean Jacques Garceau

Par le certificat numéro 93-850 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jacques Garceau, né le 10 mai 1932, en celui de Joseph Jean Jacques Garceau.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Jules Paul Bourré

Par le certificat numéro 93-826 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jules Paul Bouret, né le 29 juin 1937, en celui de Joseph Jules Paul Bourré.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Kenneth Berth Kane

Par le certificat numéro 93-822 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Kaneth Berth Kane, né le 26 avril 1937, en celui de Joseph Kenneth Berth Kane.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Laurian Dupont

Par le certificat numéro 93-833 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Laurent Dupont, né le 27 avril 1952, en celui de Joseph Laurian Dupont.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Léodore Gérald Turgeon

Par le certificat numéro 93-657 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph-Léodore-Gérald Lampron, né le 20 décembre 1957, en celui de Joseph Léodore Gérald Turgeon.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Joseph Léonard Fiola

Par le certificat numéro 93-815 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Léonard Vignola, né le 21 mai 1947, en celui de Joseph Léonard Fiola.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Lucien Gilles Jean Yves Robertson

Par le certificat numéro 93-848 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lucien Gilles Jean-Yves Therrien, né le 14 janvier 1962, en celui de Joseph Lucien Gilles Jean Yves Robertson.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Marie André Laforest

Par le certificat numéro 93-813 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marie-André Laforest, né le 8 décembre 1936, en celui de Joseph Marie André Laforest.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Joseph Normand François Cloutier

Par le certificat numéro 93-879 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Normand François Landreville, né le 4 décembre 1972, en celui de Joseph Normand François Cloutier.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Joseph Robert Vigneault

Par le certificat numéro 93-858 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Robert Vigneau, né le 1^{er} mai 1948, en celui de Joseph Robert Vigneault.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Macula Mathilde St-Paul

Par le certificat numéro 93-825 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Macula St-Paul, née le 16 juillet 1956, en celui de Macula Mathilde St-Paul.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Maria Connie Da Costa

Par le certificat numéro 93-859 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Maria da Cinceicao Ribeiro-da Costa, née le 27 octobre 1954, en celui de Maria Connie Da Costa.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Anne Lise Paquette

Par le certificat numéro 93-829 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lise Paquette, née le 23 juillet 1958, en celui de Marie Anne Lise Paquette.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Carmelle Fournier

Par le certificat numéro 93-877 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Carmelle Fournier, née le 9 août 1959, en celui de Marie Carmelle Carmen Fournier.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Carmen Caroline Jeanne d'Arc Bélanger

Par le certificat numéro 93-874 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jeanne-D'Arc Carmen Bélanger, née le 21 septembre 1938, en celui de Marie Carmen Caroline Jeanne d'Arc Bélanger.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Christiane Mireille Rita Morin

Par le certificat numéro 93-851 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Christiane Mireille Morin, née le 24 juin 1944, en celui de Marie Christiane Mireille Rita Morin.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Claude Sandra Méthot

Par le certificat numéro 93-860 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Claude-Sandra Dontigny, née le 25 septembre 1969, en celui de Marie Claude Sandra Méthot.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Elaine Fernande Bouchard

Par le certificat numéro 93-872 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Hélène Fernande Bouchard, née le 26 février 1959, en celui de Marie Elaine Fernande Bouchard.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Estelle Huguette Fiola

Par le certificat numéro 93-861 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Estelle Huguette Vignola, née le 10 janvier 1936, en celui de Marie Estelle Huguette Fiola.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Eva Suzanne Léger

Par le certificat numéro 93-862 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Suzanne Parisien, née le 9 février 1946, en celui de Marie Eva Suzanne Léger.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Fernande Annie-Pier Payette

Par le certificat numéro 93-881 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Fernande-Pierrette Payette, née le 21 février 1955, en celui de Marie Fernande Annie-Pier Payette.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Francine Gagnon

Par le certificat numéro 93-845 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-France Gagnon, née le 4 février 1959, en celui de Marie Francine Gagnon.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Gisèle Bérangère Savard

Par le certificat numéro 93-837 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Gisèle-Bérangère, née le 15 avril 1937, en celui de Marie Gisèle Bérangère Savard.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Hélène Irène Lynn Pouliot

Par le certificat numéro 93-838 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Line Irène Pouliot, née le 13 juillet 1953, en celui de Marie Hélène Irène Lynn Pouliot.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Hélène Pierrette Valérie Gervais

Par le certificat numéro 93-880 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeannine Hélène Pierrette Gervais, née le 18 mai 1943, en celui de Marie Hélène Pierrette Valérie Gervais.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Hermance Armande Lauzier

Par le certificat numéro 93-849 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Hermance Lauzier, née le 15 mars 1931, en celui de Marie Hermance Armande Lauzier.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Hermance Manon Claudette Dumas

Par le certificat numéro 93-839 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Herman Claudette Dumas, née le 7 octobre 1940, en celui de Marie Hermance Manon Claudette Dumas.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Jacqueline Nathalie Grégoire

Par le certificat numéro 93-856 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Jacqueline-Nathalie Deneault, née le 19 janvier 1970, en celui de Marie Jacqueline Nathalie Grégoire.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Jeanne Irène Ida Bibeau

Par le certificat numéro 93-823 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeanne Irène Ida Bibault, née le 12 octobre 1921, en celui de Marie Jeanne Irène Ida Bibeau.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Joane Rochefort

Par le certificat numéro 93-818 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Johanne Rochefort-Barbeau, née le 14 avril 1971, en celui de Marie Joane Rochefort.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Josée Giraud

Par le certificat numéro 93-830 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Josée Collet-Giraud, née le 6 mars 1969, en celui de Marie Josée Giraud.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Lise Ancilil

Par le certificat numéro 93-842 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Élise Ancilil, née le 27 novembre 1938, en celui de Marie Lise Ancilil.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Madeleine Nathalie Beaupier

Par le certificat numéro 93-884 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Madeleine Nathalie Beaupied, née le 20 janvier 1968, en celui de Marie Madeleine Nathalie Beaupier.

Québec, le 7 janvier 1994

5680 *Le directeur de l'état civil,*
GUY LAVIGNE

Marie Marielle Raymonde Mignonne Plante

Par le certificat numéro 93-870 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Marielle-Raymonde Plante, née le 20 janvier 1940, en celui de Marie Marielle Raymonde Mignonne Plante.

Québec, le 7 janvier 1994

5680 *Le directeur de l'état civil,*
GUY LAVIGNE

Marie Monique Kathy Pouliot

Par le certificat numéro 93-846 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Monique-Cathy Tremblay, née le 30 juillet 1972, en celui de Marie Monique Kathy Pouliot.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Nathalie Renaud

Par le certificat numéro 93-883 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Nathalie Watrin, née le 16 juillet 1971, en celui de Marie Nathalie Renaud.

Québec, le 7 janvier 1994

5680 *Le directeur de l'état civil,*
GUY LAVIGNE

Marie Paule Jocelyne Ghislaine Pageau

Par le certificat numéro 93-821 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Paule-Jocelyne Pageau, née le 30 décembre 1954, en celui de Marie Paule Jocelyne Ghislaine Pageau.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680 *Le sous-registraire adjoint du Québec,*
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie Pierrette Nadia Blouin

Par le certificat numéro 93-864 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Pierrette-Nadia Beaupré, née le 10 avril 1969, en celui de Marie Pierrette Nadia Blouin.

Québec, le 7 janvier 1994

5680 *Le directeur de l'état civil,*
GUY LAVIGNE

Marie Rita Chantal Breton

Par le certificat numéro 93-857 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rita Chantal Soulières, née le 4 juin 1973, en celui de Marie Rita Chantal Breton.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Marie Thérèse Carmelle Langlois

Par le certificat numéro 93-824 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Langlois, née le 25 février 1929, en celui de Marie Thérèse Carmelle Langlois.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Marie-Antoinette Kim Mylène Fortier

Par le certificat numéro 93-873 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénoms de Joseph Michel Gilles Jacques Fortier, né le 2 janvier 1957, en ceux de Marie-Antoinette Kim Mylène.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Michael John William Roger Nadeau

Par le certificat numéro 93-878 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Fernand Roger Nadeau, né le 2 janvier 1968, en celui de Michael John William Roger Nadeau.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Noé Noureddine Abidi

Par le certificat numéro 93-855 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Noureddine Hfaiedh, né le 26 septembre 1956, en celui de Noé Noureddine Abidi.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Paul Naji Messler

Par le certificat numéro 93-867 du 17 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Naji Abdel Messie, né le 18 mars 1950, en celui de Paul Naji Messier.

Québec, le 7 janvier 1994

5680

Le directeur de l'état civil,
GUY LAVIGNE

Roy Sirinian

Par le certificat numéro 93-835 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Roy Sirinoglu, né le 8 juin 1962, en celui de Roy Sirinian.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Salvatore Ricardo Carta

Par le certificat numéro 93-847 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Salvatore Carta, né le 7 février 1969, en celui de Salvatore Ricardo Carta.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Sherry Ren Ming Ao

Par le certificat numéro 93-828 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ren Ming Ao, née le 16 novembre 1970, en celui de Sherry Ren Ming Ao.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Suren Sirinian

Par le certificat numéro 93-834 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Suren Sirinyan-Sirinoglu, né(e) le 27 juillet 1928, en celui de Suren Sirinian.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Suzanne Hébert

Par le certificat numéro 93-844 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Suzanne Ebeid, née le 27 juillet 1967, en celui de Suzanne Hébert.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Sylvain Lavigne

Par le certificat numéro 93-840 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sylvain Legros, né le 23 janvier 1972, en celui de Sylvain Lavigne

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Vanessa Mégan Gertrude Editha De Serres

Par le certificat numéro 93-827 du 10 décembre 1993, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Gertrude Editha De Serres, née le 8 novembre 1960, en celui de Vanessa Mégan Gertrude Editha De Serres.

Sainte-Foy, le 21 décembre 1993

5680

Le sous-registraire adjoint du Québec,
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

Demandes**Alex Lamarche-Tremblay
Guillaume Lamarche-Tremblay**

Prenez avis que Sylvie Lamarche, en ma qualité de mère, domiciliée au 919, du Parc, Saint-Nicolas, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Alex Lamarche-Tremblay et Guillaume Lamarche-Tremblay en celui de Alex Tremblay et Guillaume Tremblay.

Saint-Nicolas, le 20 janvier 1994

90923-5-2

SYLVIE LAMARCHE

Alzahabi Abdelrahman

Prenez avis que Alzahabi Abdelrahman, domicilié au 8840, 15^e Avenue, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Mike Zahabi.

Montréal, le 14 janvier 1994

90846-4-2

ALZAHABI ABDELRAHMAN

Anouk Duhamel Rouleau

Prenez avis que Anouk Duhamel Rouleau, domiciliée au 992, Gaétan, Bellefeuille, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Anouk Rouleau.

Bellefeuille, le 13 janvier 1994

90850-4-2

ANOUK ROULEAU

Béa Ourouzen

Prenez avis que Marie-Josée Denis, en ma qualité de mère, domiciliée au 687, Querbes, appartement 8, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Béa Ourouzen en celui de Béatrice Denis-Ourouzen.

Outremont, le 20 janvier 1994

90916-5-2

MARIE-JOSÉE DENIS

Charles Frédéric Brassard

Prenez avis que Marie Lydie Nicole Lessard, en ma qualité de mère, domiciliée au 2405, rue Noury, Sillery, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Charles Frédéric Brassard en celui de Charles Frédéric François Lessard Brassard.

Sillery, le 17 janvier 1994

90928-5-2

NICOLE LESSARD

Danny Leggo

Prenez avis que Joanne Beaudoin, en ma qualité de mère, domiciliée au 662, 5^e Avenue, Verdun, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Danny Leggo en celui de Danny Leggo Beaudoin.

Verdun, le 16 janvier 1994

90917-5-2

JOANNE BEAUDOIN

Dominic François Deshaies St-Georges

Prenez avis que Michel Deshaies, en ma qualité de père, domicilié au 165, boulevard Springer, C.P. 895, Chapais, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Dominic François Deshaies St-Georges en celui de Dominic François Deshaies.

Chapais, le 17 janvier 1994

90865-4-2

MICHEL DESHAIES

Dominique Yelle

Prenez avis que Dominique Yelle, domicilié au 8085, Simone, LaSalle, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dominic Yelle.

Saint-Constant, le 18 janvier 1994

90955-5-2 DOMINIC YELLE

Johsline Dufresne

Prenez avis que Johsline Dufresne, domiciliée au 1966, Perron, Jonquière, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Ghislaine Dufresne.

Jonquière, le 17 janvier 1994

90975-5-2 GHISLAINE DUFRESNE

Hoang Thao Tu-Ba

Prenez avis que Hoang Thao Tu-Ba, domiciliée au 807, rue Atwater, appartement 202, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Carolyn Tu.

Montréal, le 18 janvier 1994

90954-5-2 HOANG THAO TU-BA

Josée Fournel

Prenez avis que Josée Fournel, domiciliée au 80, de la Falaise, appartement 2, Hull, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Claudette Josée Cronier.

Hull, le 13 janvier 1994

90879-4-2 JOSÉE FOURNEL

**Jason Gauthier
Émilie Gauthier**

Prenez avis que Sylvie Legault, en ma qualité de mère, domiciliée au 2351, Deschamps, Val-David, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jason et Émilie Gauthier en celui de Jason et Émilie Legault.

Val-David, le 16 janvier 1994

90866-4-2 SYLVIE LEGAULT

Joseph Benoit Alexandre Maxime Giard

Prenez avis que Denise Guertin, en ma qualité de mère, domiciliée au 12055, 55^e Avenue, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Joseph Benoit Alexandre Maxime Giard en celui de Joseph Alexandre Maxime Giard Guertin.

Montréal, le 19 janvier 1994

90932-5-2 DENISE GUERTIN

Jésabel, Charline, Adam Roux

Prenez avis que Joan Bégin, en ma qualité de mère, domiciliée au 40, Giroux, Victoriaville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Jésabel, Charline, Adam Roux en celui de Jésabel, Charline, Adam Bégin Roux.

Victoriaville, le 17 janvier 1994

90863-4-2 JOAN BÉGIN

Joseph Ludger Pierre Louison Marchand

Prenez avis que Joseph Ludger Pierre Louison Marchand, domicilié au 69, 10^e Rue, Roxboro, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Ludger Pierre Louis Marchand.

Roxboro, le 18 janvier 1994

90922-5-2 LOUIS MARCHAND

John Noel Kearns

Prenez avis que John Noel Kearns, domicilié au 4440, avenue Hampton, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Sean Noel Kearns.

Montréal, le 19 janvier 1994

90924-5-2 SEAN KEARNS

Joseph Patrick Daniel Mahoney

Prenez avis que Joseph Patrick Daniel Mahoney, domicilié au 1823, Careau, Québec, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph Patrick Danny Mahoney.

Québec, le 12 janvier 1994

90821-4-2 DANNY MAHONEY

Joseph-Arthur-Giles Ouellette

Prenez avis que Joseph-Arthur-Giles Ouellette, domicilié au 287, Scott Ouest, Alma, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Joseph-Arthur-Guill, Ouellette.

Alma, le 14 janvier 1994

90880-4-2

GUILL OUELLETTE

Kateline Sirois

Prenez avis que Kateline Sirois, domiciliée au 373, de l'Escale, Bernières, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Cateline Sirois.

Bernières, le 18 janvier 1994

90919-5-2

KATELINE SIROIS

Laure-Anne Larivière

Prenez avis que Laure-Anne Larivière, domiciliée au 59, chemin Blue Sea, Blue Sea, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lorraine Larivière.

Blue Sea, le 19 janvier 1994

90925-5-2

LORRAINE LARIVIÈRE

Laurie Fraser

Prenez avis que Laurie Fraser, domiciliée au 1745, rue Cédar, appartement 306, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Anne-Laurette Fraser.

Montréal, le 14 janvier 1994

90921-5-2

LAURIE FRASER

Marie Denise Céline Jomphe

Prenez avis que Marie Denise Céline Jomphe, domiciliée au 3671, de Champlain, Jonquière, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Denise Lina Jomphe.

Chicoutimi, le 13 janvier 1994

90878-4-2

MARIE DENISE CÉLINA JOMPHE

Marie Estelle Éliane Raïche

Prenez avis que Marie Estelle Éliane Raïche, domiciliée au 1755, rue Paul-Sauvé, Trois-Rivières, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Estelle Éliane Pierrette Raïche.

Trois-Rivières, le 13 janvier 1994

90851-4-2

PIERRETTE RAÏCHE

Marie Josephe Georgine Claire Pilon

Prenez avis que Marie Josephe Georgine Claire Pilon, domiciliée au 4655, Hampton, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Josée Georgine Claire Pilon.

Montréal, le 11 janvier 1994

90845-4-2

JOSÉE PILON-AMIOT

Marie Marguerette Rose Lacoursière

Prenez avis que Marie Marguerette Rose Lacoursière, domiciliée au 160, de l'Église, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Rose Liliane Lacoursière.

Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 19 janvier 1994

90926-5-2

LILIANE LACOURSÈRE

Marie Marthe Gertrude

Prenez avis que Marie Marthe Gertrude, domiciliée au 4003, rue de l'Église, Saint-Antoine-Abbé, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Marthe Gertrude Lefebvre.

Valleyfield, le 19 janvier 1994

90930-5-2

MARIE MARTHE GERTRUDE

Marie, Monique, Colette Paquin

Prenez avis que Marie, Monique, Colette Paquin, domiciliée au 651, rue Marchand, appartement E, Drummondville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie, Monique, Colette, Roxane Paquin.

Drummondville, le 11 janvier 1994

90822-4-2

COLETTE PAQUIN

Marie-Claude Bazinet

Prenez avis que Marie-Claude Bazinet, domiciliée au 6525, Beaubien Est, appartement 201, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Claude De Angelis.

Montréal, le 20 janvier 1994

90972-5-2

MARIE-CLAUDE BAZINET

Marie-Estelle Hache

Prenez avis que Marie-Estelle Hache, domiciliée au 5837, 2^e Avenue, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Reine Hache.

Montréal, le 18 janvier 1994

90864-4-2

MARIE-ESTELLE HACHE

Marie-Lisette Vasseur

Prenez avis que Marie-Lisette Vasseur, domiciliée au 4545, Draper, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie-Line Vasseur.

Montréal, le 18 janvier 1994

90918-5-2

MARIE-LISETTE VASSEUR

Maxime Parent

Prenez avis que Carl Chrétien, en ma qualité de père, domicilié au 3800, Saint-Daniel, Jonquière, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Maxime Parent en celui de Maxime Parent Chrétien.

Jonquière, le 14 janvier 1994

90881-4-2

CARL CHRÉTIEN

Maxime-Alexandre Ferland-Bélanger

Prenez avis que Jean-Luc Bélanger, en ma qualité de père, domicilié au 53A, Saint-Étienne, Lévis, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Maxime-Alexandre Ferland-Bélanger en celui de Maxime-Alexandre Bélanger.

Lévis, le 18 janvier 1994

90927-5-2

JEAN-LUC BÉLANGER

Moulay Ali Benmansour

Prenez avis que Moulay Ali Benmansour, domicilié au 7351, Saint-Denis, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Alexis Leclerc.

Québec, le 9 décembre 1993

90920-5-2

Les procureurs du requérant,
PROULX MARQUIS ROY

Nancy Fréreau Carrière

Prenez avis que Nancy Fréreau Carrière, domiciliée au 66-A, rue Des Érables, Valleyfield, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Linda Nicole Nancy Fréreau.

Valleyfield, le 19 janvier 1994

90931-5-2

NANCY FRÉREAU CARRIÈRE

Nawal Lamouri

Prenez avis que Nawal Lamouri, domiciliée au 5455, rue Terrebonne, appartement 214, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Sandra Nawal Lamouri.

Montréal, le 24 janvier 1994

90974-5-2

NAWAL LAMOURI

Pierre Maxime Kevin Allaire Mongrain

Prenez avis que Marie Micheline Lise Allaire, en ma qualité de mère, domiciliée au 111, rue Dallaire, Saint-Henri, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Pierre Maxime Kevin Allaire Mongrain, en celui de Pierre Maxime Kevin Mongrain.

Saint-Henri, le 13 janvier 1994

90883-4-2

MARIE MICHELINE LISE ALLAIRE

Rémi Pelletier

Prenez avis que Huguette Chouinard, en ma qualité de mère, domiciliée au 388, rue Jean-Leclerc, Saint-Jean-Port-Joli, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Rémi Pelletier en celui de Rémi Chouinard Pelletier.

Saint-Jean-Port-Joli, le 17 janvier 1994

90882-4-2

HUGUETTE CHOUINARD

René Henri Bouchard

Prenez avis que René Henri Bouchard, domicilié au 429, rue Saint-Georges, La Tuque, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Paul René Bouchard.

La Tuque, le 13 janvier 1994

90849-4-2

RENÉ HENRI BOUCHARD

Sandor Deme

Prenez avis que Sandor Deme, domicilié au 610, 9^e Avenue, Laval, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Alexander Deme.

Laval, le 22 janvier 1994

90973-5-2

SANDOR DEME

Steeven Marin

Prenez avis que Steeven Marin, domicilié au 31, rue Foisy, Lévis, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Steeven Marin en celui de Steeve Marin-Breton.

Lévis, le 17 janvier 1994

90877-4-2

BENOÎT BRETON JUNIOR

Una Marjorie Wunn

Prenez avis que Una Marjorie Wunn, domiciliée au 2809, rue Raudot, appartement 2, Montréal, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marjorie Denise White.

Verdun, le 18 janvier 1994

90929-5-2

La procureure de la requérante,
LUCETTE CHALIFOUX

Yannick Gélinas

Prenez avis que Yannick Gélinas, domiciliée au 45, Bastogne, McMasterville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Marie Louise Nicole Yannick Borremans Gélinas.

McMasterville, le 19 janvier 1994

90956-5-2

YANNICK GÉLINAS

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3102-5034 3102-5034 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Beauharnois
3102-5281 3102-5281 QUÉBEC INC.	1993 12 15	Chicoutimi
3102-5299 3102-5299 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Bedford
3102-5307 3102-5307 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Saint-François
3102-5315 3102-5315 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Roberval
3102-5323 3102-5323 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Roberval
3102-5349 3102-5349 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Frontenac
3102-5455 3102-5455 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Rimouski
3102-5463 3102-5463 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Longueuil
3102-5471 3102-5471 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Rimouski
3102-5620 3102-5620 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Saint-François
3102-5638 3102-5638 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Saint-François
3102-5646 3102-5646 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Rimouski
3102-5653 3102-5653 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Saint-Hyacinthe
3102-5661 3102-5661 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Saint-Hyacinthe
3103-6783 3103-6783 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Iberville
3103-7393 3103-7393 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3103-8011 3103-8011 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Terrebonne
3103-8045 3103-8045 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3103-8060 3103-8060 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3103-8078 3103-8078 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3103-8102 3103-8102 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Joliette
3103-8110 3103-8110 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Beauharnois
3103-8318 3103-8318 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3103-8326 3103-8326 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3103-8342 3103-8342 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Bedford
3103-8367 3103-8367 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Iberville
3103-8573 3103-8573 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Montréal
3103-8581 3103-8581 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Longueuil
3103-8599 3103-8599 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Longueuil
3103-8607 3103-8607 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Laval
3103-8615 3103-8615 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Joliette
3103-8631 3103-8631 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Terrebonne
3103-8649 3103-8649 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Joliette
3103-8656 3103-8656 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3103-9167 3103-9167 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Montréal
3103-9175 3103-9175 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3103-9183 3103-9183 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Joliette
3103-9191 3103-9191 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Terrebonne
3103-9332 3103-9332 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Beauharnois
3103-9365 3103-9365 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Montréal
3103-9381 3103-9381 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Laval
3103-9399 3103-9399 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Montréal
3103-9530 3103-9530 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Bedford
3103-9548 3103-9548 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Terrebonne
3103-9555 3103-9555 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Terrebonne
3103-9571 3103-9571 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Laval
3103-9647 3103-9647 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Saint-Hyacinthe
3103-9654 3103-9654 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Roberval
3103-9662 3103-9662 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Longueuil
3103-9688 3103-9688 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3103-9704 3103-9704 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3103-9712 3103-9712 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3103-9720 3103-9720 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3103-9738 3103-9738 QUÉBEC INC.	1993 12 24	Laval
3103-9746 3103-9746 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3103-9753 3103-9753 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3103-9761 3103-9761 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3103-9852 3103-9852 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Montréal
3103-9860 3103-9860 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Montréal
3103-9878 3103-9878 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Montréal
3103-9886 3103-9886 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Montréal
3103-9894 3103-9894 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Saint-François
3103-9910 3103-9910 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Richelieu
3103-9928 3103-9928 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Terrebonne
3103-9985 3103-9985 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Montréal
3104-0009 3104-0009 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0017 3104-0017 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Longueuil
3104-0025 3104-0025 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Beauharnois
3104-0033 3104-0033 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0074 3104-0074 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0108 3104-0108 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Laval
3104-0132 3104-0132 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Montréal
3104-0140 3104-0140 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Montréal
3104-0173 3104-0173 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Rimouski
3104-0181 3104-0181 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Joliette
3104-0199 3104-0199 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Distriet judiciaire
3104-0207 3104-0207 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Trois-Rivières
3104-0231 3104-0231 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Joliette
3104-0249 3104-0249 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Beauharnois
3104-0256 3104-0256 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0272 3104-0272 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Laval
3104-0280 3104-0280 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Terrebonne
3104-0298 3104-0298 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Bedford
3104-0306 3104-0306 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Montréal
3104-0314 3104-0314 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Longueuil
3104-0322 3104-0322 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Terrebonne
3104-0330 3104-0330 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Laval
3104-0348 3104-0348 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Laval
3104-0355 3104-0355 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Abitibi
3104-0405 3104-0405 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0413 3104-0413 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Longueuil
3104-0421 3104-0421 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Longueuil
3104-0439 3104-0439 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Joliette
3104-0454 3104-0454 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Bedford
3104-0462 3104-0462 QUÉBEC INC.	1994 01 01	Terrebonne
3104-0512 3104-0512 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3104-0520 3104-0520 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Montréal
3104-0538 3104-0538 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Montréal
3104-0546 3104-0546 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-0553 3104-0553 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-0561 3104-0561 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-0579 3104-0579 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-0587 3104-0587 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-0595 3104-0595 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-0603 3104-0603 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Laval
3104-0611 3104-0611 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Terrebonne
3104-0629 3104-0629 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Alma
3104-0637 3104-0637 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Joliette
3104-0645 3104-0645 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Joliette
3104-0652 3104-0652 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0678 3104-0678 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Saint-François
3104-0694 3104-0694 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0702 3104-0702 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0710 3104-0710 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0728 3104-0728 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Saint-Maurice
3104-0736 3104-0736 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3104-0751 3104-0751 QUÉBEC INC.	1993 12 29	Montréal
3104-0769 3104-0769 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Laval
3104-0777 3104-0777 QUÉBEC INC.	1993 12 29	Montréal
3104-0785 3104-0785 QUÉBEC INC.	1993 12 29	Montréal
3104-0793 3104-0793 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Montréal
3104-0835 3104-0835 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Beauharnois
3104-0843 3104-0843 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Beauharnois
3104-0876 3104-0876 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Drummond
3104-0884 3104-0884 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Beauharnois
3104-0892 3104-0892 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Terrebonne
3104-0900 3104-0900 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Alma
3104-0934 3104-0934 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3104-0942 3104-0942 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Mingan
3104-0959 3104-0959 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Iberville
3104-0967 3104-0967 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0975 3104-0975 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-1015 3104-1015 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Drummond
3104-1023 3104-1023 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Saint-Hyacinthe
3104-1031 3104-1031 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Témiscamingue
3104-1049 3104-1049 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3104-1072 3104-1072 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-1098 3104-1098 QUÉBEC INC.	1993 12 31	Longueuil
3104-1122 3104-1122 QUÉBEC INC.	1993 12 31	Beauharnois
3104-1148 3104-1148 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Laval
3104-1155 3104-1155 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Saint-Hyacinthe
3104-1189 3104-1189 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1197 3104-1197 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1205 3104-1205 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Bedford
3104-1213 3104-1213 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1221 3104-1221 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1239 3104-1239 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1247 3104-1247 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1254 3104-1254 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1262 3104-1262 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Drummond
3104-1270 3104-1270 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Terrebonne
3104-1296 3104-1296 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Drummond
3104-1304 3104-1304 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Bedford
3104-1312 3104-1312 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1320 3104-1320 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1338 3104-1338 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3104-1346 3104-1346 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1353 3104-1353 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1361 3104-1361 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1379 3104-1379 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1387 3104-1387 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1395 3104-1395 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1510 3104-1510 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Beauharnois
3104-1544 3104-1544 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Saint-François
3104-1569 3104-1569 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-1577 3104-1577 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-1593 3104-1593 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Saint-Hyacinthe
3104-1601 3104-1601 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Gaspé
3104-1619 3104-1619 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Montréal
3104-1627 3104-1627 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Montréal
3104-1635 3104-1635 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Montréal
3104-1643 3104-1643 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Montréal
3104-1650 3104-1650 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Montréal
3104-1668 3104-1668 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Montréal
3104-1676 3104-1676 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1684 3104-1684 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3104-1692 3104-1692 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1718 3104-1718 QUÉBEC INC.	1993 12 30	Québec
3104-1734 3104-1734 QUÉBEC INC.	1993 12 24	Joliette
3104-1742 3104-1742 QUÉBEC INC.	1993 12 29	Montréal
3104-1759 3104-1759 QUÉBEC INC.	1993 12 29	Montréal
3104-1767 3104-1767 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Terrebonne
3104-1775 3104-1775 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Saint-François
3104-1783 3104-1783 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Laval
3104-1791 3104-1791 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Montréal
3104-1809 3104-1809 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1817 3104-1817 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Montréal
3104-1825 3104-1825 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1833 3104-1833 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Montréal
3104-1841 3104-1841 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Montréal
3104-1858 3104-1858 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1866 3104-1866 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1874 3104-1874 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1882 3104-1882 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1890 3104-1890 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1908 3104-1908 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3104-1916 3104-1916 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Bedford
3104-1924 3104-1924 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-1932 3104-1932 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Iberville
3104-1940 3104-1940 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1957 3104-1957 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1965 3104-1965 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1973 3104-1973 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1981 3104-1981 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-1999 3104-1999 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Montréal
3104-2005 3104-2005 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Montréal
3104-2021 3104-2021 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2039 3104-2039 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2047 3104-2047 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2054 3104-2054 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2062 3104-2062 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2070 3104-2070 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2088 3104-2088 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2096 3104-2096 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2104 3104-2104 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2112 3104-2112 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3104-2302 3104-2302 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2450 3104-2450 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2468 3104-2468 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2476 3104-2476 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2484 3104-2484 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2492 3104-2492 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2500 3104-2500 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2708 3104-2708 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2716 3104-2716 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2724 3104-2724 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2732 3104-2732 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2740 3104-2740 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2757 3104-2757 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2906 3104-2906 QUÉBEC INC.	1993 12 16	Montréal
3104-2914 3104-2914 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Montréal
3104-2922 3104-2922 QUÉBEC INC.	1993 12 17	Montréal
3104-9844 3104-9844 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Québec
3105-0388 3105-0388 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Chicoutimi
3105-0396 3105-0396 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Chicoutimi
3105-0404 3105-0404 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3105-0412 3105-0412 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-0966 3105-0966 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-0974 3105-0974 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-0982 3105-0982 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-1006 3105-1006 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Charlevoix
3105-1014 3105-1014 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Beauce
3105-1022 3105-1022 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Frontenac
3105-1055 3105-1055 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3105-1063 3105-1063 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-1071 3105-1071 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-1188 3105-1188 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Québec
3105-1196 3105-1196 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Québec
3105-1204 3105-1204 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Québec
3105-1212 3105-1212 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Québec
3105-1261 3105-1261 QUÉBEC INC.	1993 12 28	Québec
3105-1279 3105-1279 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Chicoutimi
3105-1287 3105-1287 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-1295 3105-1295 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-1303 3105-1303 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Saint-Maurice
3105-1329 3105-1329 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3105-1337 3105-1337 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Joliette
3105-1345 3105-1345 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Joliette
3105-1378 3105-1378 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Beauce
3105-1386 3105-1386 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Frontenac
3105-1394 3105-1394 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Frontenac
3105-1402 3105-1402 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Frontenac
3105-1410 3105-1410 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-1469 3105-1469 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Frontenac
3105-1477 3105-1477 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Frontenac
3105-1485 3105-1485 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Frontenac
3105-1527 3105-1527 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Beauce
3105-1535 3105-1535 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Beauce
3105-1543 3105-1543 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Beauce
3105-1550 3105-1550 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Québec
3105-1568 3105-1568 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Québec
3105-1576 3105-1576 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Québec
3105-1584 3105-1584 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Kamouraska
3105-1592 3105-1592 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Beauce
3105-1600 3105-1600 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Québec
3105-1618 3105-1618 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3105-1626 3105-1626 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Saint-Hyacinthe
3105-1634 3105-1634 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Saint-Hyacinthe
3105-1642 3105-1642 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Saint-Hyacinthe
3105-1659 3105-1659 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Saint-Hyacinthe
3105-1667 3105-1667 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Saint-Hyacinthe
3105-1675 3105-1675 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Saint-Hyacinthe
3105-1683 3105-1683 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Saint-Hyacinthe
3105-1691 3105-1691 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Abitibi
3105-1709 3105-1709 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Beauharnois
3105-1717 3105-1717 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Québec
3105-1725 3105-1725 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Québec
3105-1733 3105-1733 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Québec
3105-1741 3105-1741 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-1758 3105-1758 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-1766 3105-1766 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Rimouski
3105-1774 3105-1774 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Montréal
3105-1782 3105-1782 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Montréal
3105-1790 3105-1790 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-1808 3105-1808 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-1816 3105-1816 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3105-1824 3105-1824 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Saint-François
3105-3028 3105-3028 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3036 3105-3036 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3044 3105-3044 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3051 3105-3051 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3069 3105-3069 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3077 3105-3077 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3085 3105-3085 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3093 3105-3093 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3101 3105-3101 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3119 3105-3119 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3127 3105-3127 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3135 3105-3135 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3143 3105-3143 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Alma
3105-3150 3105-3150 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3168 3105-3168 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3176 3105-3176 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3184 3105-3184 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3192 3105-3192 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3200 3105-3200 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
3105-3218 3105-3218 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3226 3105-3226 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3234 3105-3234 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3267 3105-3267 QUÉBEC INC.	1993 12 21	Chicoutimi
3105-3309 3105-3309 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3317 3105-3317 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Québec
3105-3325 3105-3325 QUÉBEC INC.	1993 12 20	Rimouski
3105-3341 3105-3341 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Frontenac
3105-3358 3105-3358 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Frontenac
3105-3366 3105-3366 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-3374 3105-3374 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Frontenac
3105-3382 3105-3382 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Frontenac
3105-3390 3105-3390 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Frontenac
3105-3408 3105-3408 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-3440 3105-3440 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-3457 3105-3457 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-3465 3105-3465 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Kamouraska
3105-3473 3105-3473 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Saint-Maurice
3105-3481 3105-3481 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-3499 3105-3499 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
3105-3507 3105-3507 QUÉBEC INC.	1994 01 01	Québec
3105-3515 3105-3515 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-3523 3105-3523 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-3531 3105-3531 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-3556 3105-3556 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Drummond
3105-3564 3105-3564 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-3614 3105-3614 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Alma
3105-3630 3105-3630 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-3952 3105-3952 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-3960 3105-3960 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-3978 3105-3978 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-3986 3105-3986 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-3994 3105-3994 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4000 3105-4000 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4026 3105-4026 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-4224 3105-4224 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Québec
3105-4406 3105-4406 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4414 3105-4414 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4422 3105-4422 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4430 3105-4430 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3105-4448 3105-4448 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4455 3105-4455 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4463 3105-4463 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4471 3105-4471 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4489 3105-4489 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4497 3105-4497 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4505 3105-4505 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4513 3105-4513 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4521 3105-4521 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Roberval
3105-4539 3105-4539 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Roberval
3105-4547 3105-4547 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Kamouraska
3105-4554 3105-4554 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Kamouraska
3105-4562 3105-4562 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Kamouraska
3105-4570 3105-4570 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Kamouraska
3105-4588 3105-4588 QUÉBEC INC.	1993 12 23	Kamouraska
3105-4653 3105-4653 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4661 3105-4661 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4679 3105-4679 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4687 3105-4687 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4695 3105-4695 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3105-4703 3105-4703 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4711 3105-4711 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4729 3105-4729 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4737 3105-4737 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4745 3105-4745 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4752 3105-4752 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4760 3105-4760 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4778 3105-4778 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Arthabaska
3105-4786 3105-4786 QUÉBEC INC.	1993 12 22	Trois-Rivières
3104-0116 ACIER STELLAR INC. STELLAR STEEL INC.	1993 12 22	Terrebonne
3104-1726 AGENCE MICHEL HENRICO INC.	1994 01 01	Beauharnois
3103-3855 AIR PUBLICITÉ PAR BALLON DIRIGEABLE DU QUÉBEC INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0827 LES ALIMENTS ALDEN INC. ALDEN FOODS INC.	1993 12 23	Montréal
3103-9670 ALUPLUS INC.	1993 12 23	Laval
3105-3895 AMNOS INC.	1993 12 22	Québec
3103-8052 ARC-NOIR GESTION D'ARCHITECTURE INC.	1993 12 23	Montréal
3102-5042 ARTECH INTERCOMMUNICATION INC.	1993 12 21	Québec
3103-8037 ASSURCO LTÉE ASSURCO LTD.	1993 12 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3103-9936 BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR HÉBERT HUARD INC.	1993 12 22	Rimouski
3104-0389 BPA/CIMA INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0496 B.G.W. MULTIMÉDIA INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0868 CHRISTIANE DÉCOR INC.	1993 12 23	Montréal
3102-5919 COMPTABICO INC.	1993 12 16	Québec
3103-9951 LES CONSEILLERS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION R.B. INC.	1993 12 22	Richelieu
3102-5356 CONSEILS TECHNIQUES R.D.C. INC.	1993 12 13	Chicoutimi
3104-0744 CONSTRUCTIONS TEMMAX INC. TEMMAX CONSTRUCTION INC.	1993 12 23	Témiscamingue
3104-0082 CONSULTANTS ROY GEMMELL INC. ROY GEMMELL CONSULTANTS INC.	1993 12 23	Terrebonne
3103-9787 CORPORATION BRUGHETTI BRUGHETTI CORPORATION	1993 12 30	Montréal
3105-3622 LA CORPORATION DE TÉLÉPHONE DE LA BAIE (1993)	1993 12 22	Richelieu
3102-5026 CORPORATION DES CHASSEURS À L'ARC C.C.A.	1993 12 13	Longueuil
3103-8128 DÉCOR 2002. INC.	1994 02 01	Montréal
3104-0991 DISTRIBUTION CFJR INC.	1993 12 23	Laval
3104-1130 DISTRIBUTION SOLIVE AJOURÉE 2000 INC. DISTRIBUTION OPEN JOIST 2000 INC.	1993 12 31	Trois-Rivières
3104-1700 LES DISTRIBUTIONS CADIEUX, BOURDEAU & ASS. INC.	1993 12 23	Beauharnois
3104-0504 LES DISTRIBUTIONS PIERRE MOULIN INC.	1994 01 01	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3104-1007 DOMAINE PHOENIX INC.	1993 12 23	Bedford
3102-5067 D.M.C. 2 CONSEIL INC.	1993 12 14	Abitibi
3104-0488 ÉBÉNISTERIE RAYMOND BEAUSOLEIL INC.	1993 12 23	Richelieu
3104-0066 EMBALLAGE ULTRAFLEX INC.	1993 12 23	Montréal
3103-9779 LES ENTREPRISES D'ABATTAGE, D'ÉMONDAGE ET DE DÉBOISEMENT L.D.L. INC.	1993 12 24	Trois-Rivières
3103-9597 ÉPANDAGE DE PIERRES SÉVAN INC.	1993 12 23	Beauharnois
3105-4158 ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DE SHERBROOKE INC.	1993 12 22	Saint-François
3103-7906 FERME AVICOLE DANDRÉ INC.	1993 12 23	Terrebonne
3102-5083 FERME GAE-LAINE INC.	1993 12 14	Richelieu
3104-0215 FERME PAUL ET ROLAND LATOUR INC.	1993 12 23	Iberville
3104-1064 FERME P.E.R.U.S. INC.	1993 12 23	Québec
3102-5869 FERME RIVE 20 INC.	1993 12 15	Trois-Rivières
3102-5828 FERME SYLVAIN LAQUERRE INC.	1993 12 15	Québec
3104-1114 FERME TOUGAVISTA INC.	1993 12 23	Bedford
3103-9944 FERMES J.N. BEAUCHEMIN & FILS INC.	1993 12 22	Richelieu
3103-9563 FESTLOC INC.	1993 12 23	Abitibi
3105-1352 FUTUROLAB INC.	1993 12 22	Québec
3102-5109 GARAGE AUTO SHALTAS INC. SHALTAS AUTO GARAGE INC.	1993 12 14	Montréal
3105-3903 GARAGE CLAUDE PERREAULT & FILS INC.	1993 12 22	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3103-9589 GARAGE LUC MALO INC.	1993 12 23	Richelieu
3104-0397 GESTION BERTRAND GRÉGOIRE INC.	1993 12 23	Iberville
3103-9837 GESTION CÔTÉ GAUTHIER INC.	1993 12 22	Laval
3105-3937 GESTION DORIS ROY INC.	1993 12 22	Québec
3104-1056 GESTION F.F.R.L. INC.	1994 01 01	Joliette
3104-0041 GESTION G & F GRÉGOIRE INC.	1993 12 23	Iberville
3102-5836 GESTION GÉRARD VEILLEUX INC.	1993 12 15	Beauce
3105-3945 GESTION GILLES NADEAU INC.	1993 12 22	Québec
3105-4141 GESTION J.-FRAN-DOM INC.	1993 12 22	Beauce
3102-5091 GESTION LUC RANCOURT INC.	1993 12 14	Beauce
3102-5851 GESTION MICHEL BLAIS INC.	1993 12 15	Beauce
3104-0926 GESTION M.P. CÔTÉ INC.	1993 12 23	Saint-François
3102-5117 GESTION M.V. PRÉVOST INC.	1993 12 15	Beauce
3105-3929 GESTION PÉNÉLOPE INC.	1993 12 22	Québec
3104-1551 GESTION RENAUD LEMOINE INC.	1993 12 30	Richelieu
3104-1502 GESTION ROGER LEVAC INC.	1994 01 01	Terrebonne
3103-9696 GESTION ROLAND CZECH INC.	1993 12 23	Beauharnois
3104-0918 GESTION R.Y. CÔTÉ INC.	1993 12 23	Saint-François
3103-9969 GESTION SREHTAM INC.	1993 12 22	Terrebonne
3103-9522 GESTIONS J.A.T. INC.	1993 12 23	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3104-0058 GROUPE CORNICHE INC.	1993 12 23	Montréal
3103-9159 LE GROUPE D'INVESTISSEMENT R.C.D.D. INC. R.C.D.D. INVESTMENT GROUP INC.	1993 12 22	Joliette
3104-0157 GROUPE PHARMACEUTIQUE BOIVIN INC.	1993 12 22	Laval
3103-8664 GROUPE TIH INC. TIH GROUP INC.	1993 12 23	Montréal
3102-5901 HÔTEL MOTEL LE MANOIR ST-BASILE (1993) INC.	1993 12 16	Québec
3104-0447 IMMEUBLES EMBLEM INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0223 IMMO/CARTE COURTIER IMMOBILIER INC.	1993 12 23	Longueuil
3104-0090 INDUSTRIES FOSE INC.	1993 12 23	Bedford
3104-2930 IVANHOÉ III INC. IVANHOE III INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0660 J.P. HYDRAULIQUE INC.	1993 12 23	Terrebonne
3104-1171 MAGESPAR INC.	1993 12 23	Montréal
3104-2013 MAISON FUNÉRAIRE RICHARD BOUDREAU INC.	1993 12 23	Montréal
3103-7757 MARQUELEC / LES PRODUITS D'ÉLECTRICITÉ MARC DU QUÉBEC INC.	1993 12 22	Montréal
3104-0124 MIRABELLI HOLDING INC.	1993 12 22	Laval
3104-1163 MOTEL PEE-WEE INC.	1993 12 23	Bedford
3103-8300 ORPEL INC.	1994 01 01	Terrebonne
3104-1585 PARKING L. & M. (1993) INC. L. & M. PARKING (1993) INC.	1993 12 30	Montréal
3104-0371 PHYSIO-POLYTECH INC.	1993 12 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3104-0470 PIÈCES D'AUTOS J.L.R. INC.	1993 12 23	Gaspé
3105-3911 LES PLACEMENTS A. LAPOINTE & FILS INC.	1993 12 22	Mégantic
3105-4182 PLACEMENTS J.L.L. INC.	1993 12 22	Québec
3103-9993 PLACEMENTS PAUL PLAMONDON INC.	1993 12 22	Montréal
3104-0686 PLACEMENTS S.S. MÉNARD INC.	1993 12 23	Beauharnois
3104-0801 PRO SERVICE À DOMICILE B.C.J. INC.	1993 12 22	Bedford
3102-5844 PRODUITS ALIMENTAIRES R.B.L. INC.	1993 12 15	Alma
3103-8086 LES PUBLICATIONS JDL INC.	1993 12 23	Montréal
3103-9845 RANCH FORT ABITIBI INC.	1993 12 22	Abitibi
3103-9977 RICHE PRÊT-À-PORTER INC.	1993 12 22	Longueuil
3104-0165 SERVICES FINANCIERS GOTTHEIL INC. GOTTHEIL FINANCIAL SERVICES INC.	1993 12 22	Laval
3103-9373 LES SERVICES FINANCIERS JACQUES GONEAU INC.	1993 12 22	Longueuil
3102-5075 SERVICES HISTORIQUES NEIGETTE INC.	1993 12 14	Rimouski
3102-5364 SERVICES MÉCANIQUES YVES POITRAS INC.	1993 12 13	Charlevoix
3103-8334 SOCIÉTÉ DE CONSULTATIONS CONSONANCE INC.	1993 12 23	Longueuil
3105-4174 SOCIÉTÉ DE GESTION DU MANOIR Y.M.B.A. INC.	1993 12 22	Saint-Hyacinthe
3104-1080 SOCIÉTÉ RUSSELL FLANAGAN INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0363 SOKO SYSTÈMES INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0983 SOURY COMMUNICATIONS LTÉE	1993 12 23	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3102-5372 STÉPHANE MICHON, DISTRIBUTEUR INC.	1993 12 13	Richelieu
3104-0819 STRUCTOUR INC.	1993 12 22	Joliette
3104-1528 TECHNOLOGIES LANCONNECT INC. LANCONNECT TECHNOLOGIES INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0264 LE TEXTILE COMMONWEALTH INC. COMMONWEALTH TEXTILES INC.	1993 12 23	Montréal
3105-4166 VÊTEMENTS R.D. LTÉE R.D. CLOTHING LTD.	1993 12 22	Montréal
3104-1288 VISION SERVICE NOTRE-DAME INC.	1993 12 23	Montréal
3104-0850 VITRERIE R.P. INC.	1993 12 23	Laval
3104-1536 VOYAGES LUX INTERNATIONAL INC. LUX TRAVEL INTERNATIONAL INC.	1993 12 23	Montréal
5668		<i>L'inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1470-8663 AUTOBUS A.L.F. INC.	1976 10 18	1993 12 17	
1125-1907 AUTOMOBILES DE MONTRÉAL-OUEST INC.	1958 07 04	1993 12 14	
1478-5158 AUTOMOBILES ST-SIMON INC.	1977 06 09	1993 12 20	
1348-4688 LES CHARIOTS ÉLÉVATEURS DU QUÉBEC INC.	1973 12 20	1993 12 22	
1469-8419 CONCIERGERIE R. MARTIN INC.	1976 09 03	1993 12 21	
1289-6189 C. J. GRENIER & CIE LTÉE	1962 07 12	1993 12 20	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1131-5066 DONAT BOULARD INC.	1963 12 20	1993 12 22	
1185-5517 DYNACO INC.	1963 03 27	1993 12 22	
1292-2894 LES ENTREPRISES GRAND'MÈRE-EST INC.	1953 09 26	1993 12 17	
1501-6264 LES ENTREPRISES ROBERT ROUSSEAU INC.	1975 12 29	1993 12 22	
1640-1010 LES ENTREPRISES VALÈRE POULIN LTÉE	1979 11 29	1993 12 22	
1479-3103 ÉPICERIE-TABAGIE DU BOULEVARD INC.	1977 07 08	1993 12 21	
1640-3362 FERME G. G. & A. MONTMINY INC.	1979 12 11	1993 12 20	
1638-4042 FLORENT VENNE INC.	1979 08 23	1993 12 22	
1623-9543 F. GÉRARD PELLETIER INC.	1978 03 01	1993 12 22	
1262-7626 GERMAIN & FRÈRE LIMITÉE	1932 07 02	1993 12 20	GERMAIN & FRÈRE LTÉE
1191-9040 G. DUMAIS AUTOMOBILE LTÉE	1969 09 19	1993 12 21	
1204-9789 HENRI MATHIEU LTÉE	1970 09 15	1993 12 21	
1232-7524 HÔPITAL VÉTÉRINAIRE DE STE-FOY INC.	1963 06 25	1993 12 21	
1478-3930 LES IMMEUBLES J.P.L. LTÉE	1977 06 06	1993 12 22	
1471-2038 LES IMMEUBLES MIRIGNAC LTÉE	1976 12 08	1993 12 21	
1115-1859 LES INDUSTRIES F.L.G. INC.	1966 03 15	1993 12 20	
1477-7387 ISOLATION DONNAONA INC.	1977 06 23	1993 12 13	ISOLATION DE LA CAPITALE INC.
1270-4029 LAURÉAT LACHANCE LTÉE	1965 12 31	1993 12 21	
1159-8554 MAHEU AUTOMOBILE INC.	1959 02 19	1993 12 20	
1477-5001 OPTINOR INC.	1977 05 11	1993 12 14	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1163-6156 PIC CONSTRUCTION COMPAGNIE LIMITÉE	1944 05 09	1993 12 22	
1502-3450 REVÊTEMENTS MURAUX BELOEIL INC.	1976 02 27	1993 12 20	
1331-5791 SERVICE DU PNEU SEPT-ÎLES INC.	1973 05 28	1993 12 17	
1642-6330 SERVICES SANITAIRES ROY INC.	1980 03 11	1993 12 22	
1223-6212 STUDIO NATHAN KAPLAN INC.	1971 12 14	1993 12 09	
1354-6916 SUPERMARCHÉ COULOMBE INC.	1974 03 12	1994 01 01	
1343-9831 TRANSPORT ST-PAMPHILE INC.	1973 10 05	1993 12 21	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5669

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
3102-5331 3102-5331 QUÉBEC INC.	2432-4527 QUÉBEC INC. 2530-0021 QUÉBEC INC. LES CONSTRUCTIONS MARTIN LEMAIRE INC. LES CONSTRUCTIONS LAMALBEL INC.	1993 12 17	Longueuil
3105-3697 3105-3697 QUÉBEC INC.	3090-4536 QUÉBEC INC. MOTEL CHANTMARTIN INC.	1994 01 01	Baie-Comeau
3105-3879 3105-3879 QUÉBEC INC.	3089-6708 QUÉBEC INC. GESTION BENOÎT TREMBLAY INC. POISSONNERIE BENOÎT TREMBLAY INC. POISSONNERIE MANICOUAGAN INC. DIST-MER CÔTE-NORD INC.	1994 01 01	Baie-Comeau
3102-5877 ARMOIRES ET FENÊTRES ST-FÉLICIEN INC.	2973-8150 QUÉBEC INC. FENÊTRES ST-FÉLICIEN INC.	1994 01 01	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
3102-5018 ASSURANCES D'AMOURS, TRUDEL, ROCH & ASS. INC.	ASSURANCES D'AMOURS, TRUDEL, ROCH & ASS. INC. LES ASSURANCES D'AMOURS & TRUDEL INC.	1994 01 01	Abitibi
3102-4995 ASSURANCES LIONEL LANDRY & FILS INC.	ASSURANCES LIONEL LANDRY & FILS INC. SOCIÉTÉ DE GESTION LIONEL J. LANDRY INC.	1994 01 01	Terrebonne
3105-4794 CHEZ RONNIE BAR RESTAURANT INC.	GESTION JULIEN PILOTE LTÉE 1479-1966 QUÉBEC INC.	1993 12 31	Saint-François
3105-4208 LES CONSULTANTS V.P.M. INC.	LES CONSULTANTS V.P.M. INC. 3102-3070 QUÉBEC INC.	1994 01 01	Québec
3105-4232 COUVRE-PLANCHERS MAURICE PELLETIER INC.	GESTION MEVY INC. COUVRE-PLANCHERS MAURICE PELLETIER INC.	1994 01 01	Québec
3102-5448 ÉNERGIE VERTE INC.	ÉNERGIE VERTE INC. PÉPINIÈRE ARGENTEUIL INC.	1994 01 01	Témiscamingue
3102-5430 ÉNERGIE VERTE INC.	ÉNERGIE VERTE INC. 2635-8309 QUÉBEC INC. 2635-7061 QUÉBEC INC. 2635-5537 QUÉBEC INC.	1993 12 31	Témiscamingue
3102-4987 GESTION EASTERNTUBE INC.	GESTION EASTERNTUBE INC. 2846-5532 QUÉBEC INC.	1994 01 01	Drummond
3105-3705 GESTION LOUMICA INC.	3105-0602 QUÉBEC INC. GESTION LOUMICA INC.	1993 12 21	Québec
3105-4190 GESTION R. DUBEAU LTÉE	GESTION R. DUBEAU LTÉE GALERIE D'ART 1050 INC.	1994 01 01	Québec
3102-5893 MOTEL-RESTAURANT-BAR LE 1212 INC.	MOTEL-RESTAURANT-BAR LE 1212 INC. 2974-1667 QUÉBEC INC.	1994 01 01	Kamouraska
3102-5885 NELSON MCGOWAN LTÉE	LES ENTREPRISES PAREXCO LTÉE NELSON MCGOWAN LTÉE	1994 01 01	Saint-Hyacinthe
3105-4240 PIZZERIA LA PIAZZETTA INC.	3105-0784 QUÉBEC INC. PIZZERIA LA PIAZZETTA INC.	1993 12 22	Québec

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
3102-5000 LES RESTAURANTS ALBOU INC.	2328-6529 QUÉBEC INC. 2423-1433 QUÉBEC INC. 2636-9470 QUÉBEC INC. 2523-8437 QUÉBEC INC.	1994 01 01	Rimouski
3105-4216 SOCIÉTÉ DE FRANCHISES LA PIAZZETTA INC.	3105-0792 QUÉBEC INC. SOCIÉTÉ DE FRANCHISES LA PIAZZETTA INC.	1993 12 22	Québec
3105-3887 LA TOURBIÈRE BERGER INC.	LA TOURBIÈRE BERGER INC. 2149-7300 QUÉBEC INC.	1994 01 01	Kamouraska
3102-5059 TRANSPORT LORD & FILS INC.	TRANSPORT LORD ET FILS INC. TRANSPORT A. LORD INC.	1993 12 13	Montmagny

5670

*L'Inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de modification

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1644-9464 1644-9464 QUÉBEC INC.	1980 05 29	1993 12 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2153-4953 2153-4953 QUÉBEC INC.	1983 03 30	1993 12 22	du capital-actions
2155-7137 2155-7137 QUÉBEC INC.	1983 05 26	1993 12 22	du capital-actions
2164-2061 2164-2061 QUÉBEC INC.	1983 12 28	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2165-1153 2165-1153 QUÉBEC INC.	1984 01 24	1993 12 22	du capital-actions
2168-3321 2168-3321 QUÉBEC INC.	1984 03 29	1993 12 22	du capital-actions
2320-1502 2320-1502 QUÉBEC INC.	1985 04 30	1993 12 21	du capital-actions
2426-1109 2426-1109 QUÉBEC INC.	1987 01 15	1993 12 15	de la dénomination sociale: MAURICE GIROUX GESTION ET MARKETING INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2545-0024 2545-0024 QUÉBEC INC.	1987 12 30	1993 12 17	du capital-actions
2548-4338 2548-4338 QUÉBEC INC.	1988 02 11	1994 01 01	de la dénomination sociale: DUQUETTE CONSTRUCTION (1994) LTÉE
2628-5429 2628-5429 QUÉBEC INC.	1988 09 29	1993 12 15	du district: Montréal
2639-5186 2639-5186 QUÉBEC INC.	1989 02 22	1993 12 09	de la dénomination sociale: GESTION G. BEAULIEU INC.
2646-4305 2646-4305 QUÉBEC INC.	1989 05 29	1993 11 15	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES ROGER BOUDREAU (1993) INC.
2730-9442 2730-9442 QUÉBEC INC.	1989 06 16	1993 12 17	du capital-actions
2732-1249 2732-1249 QUÉBEC INC.	1989 06 05	1994 01 01	de la dénomination sociale: TRANSPORT VENTURA INC. VENTURA TRANSPORT INC.
2735-8266 2735-8266 QUÉBEC INC.	1989 09 05	1993 12 20	du capital-actions
2740-0035 2740-0035 QUÉBEC INC.	1989 11 21	1993 12 17	du capital-actions
2740-3039 2740-3039 QUÉBEC INC.	1989 11 28	1993 12 22	du capital-actions
2742-6741 2742-6741 QUÉBEC INC.	1989 11 14	1993 12 06	de la dénomination sociale: PIERRE LABERGE & ASSOCIÉS INC.
2749-4020 2749-4020 QUÉBEC INC.	1990 02 27	1993 12 13	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES PHILIPPE DÉSOURDY INC.
2752-2192 2752-2192 QUÉBEC INC.	1990 03 15	1993 12 13	de la dénomination sociale: SILENCIEUX AUTEUIL INC.
2755-6133 2755-6133 QUÉBEC INC.	1990 06 28	1993 12 22	du capital-actions
2758-0539 2758-0539 QUÉBEC INC.	1990 07 18	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2846-3065 2846-3065 QUÉBEC INC.	1990 12 12	1993 12 22	du capital-actions
2862-1456 2862-1456 QUÉBEC INC.	1991 07 17	1993 12 10	1) de la dénomination sociale: PLACEMENTS JEAN-GUY LÉVESQUE INC. 2) du district: Longueuil
2867-0784 2867-0784 QUÉBEC INC.	1991 10 18	1993 12 14	de la dénomination sociale: IMMEUBLES PIERAGOSTINI ET FILS INC.
2948-8269 2948-8269 QUÉBEC INC.	1992 02 27	1993 12 21	de la dénomination sociale: G.H. MINI-MÉCANIQUE INC.
2949-5371 2949-5371 QUÉBEC INC.	1992 02 12	1993 12 17	1) du capital-actions 2) des dispositions
2955-5653 2955-5653 QUÉBEC INC.	1992 05 08	1993 12 06	du district: Longueuil
2963-8681 2963-8681 QUÉBEC INC.	1992 10 30	1993 12 14	du district: Montréal
2965-1437 2965-1437 QUÉBEC INC.	1992 10 02	1993 12 14	de la dénomination sociale: TRILLIA INTERNATIONAL INC.
2966-5528 2966-5528 QUÉBEC INC.	1992 12 01	1993 12 22	du capital-actions
2968-8769 2968-8769 QUÉBEC INC.	1993 01 19	1993 12 08	de la dénomination sociale: CONCEPTS ATHLÉTIQUES (EST) INC. ATHLETIC CONCEPTS (EAST) INC.
2969-8636 2969-8636 QUÉBEC INC.	1993 02 09	1993 12 06	de la dénomination sociale: Y.O.C. INTERNATIONAL INC.
3091-8718 3091-8718 QUÉBEC INC.	1993 06 01	1993 12 08	de la dénomination sociale: GESTION R.G.L.M. BELLEMARE ET FRÈRES INC.
3094-0423 3094-0423 QUÉBEC INC.	1993 08 09	1993 12 10	de la dénomination sociale: COURTAGE R.B.G. INC.
3096-6071 3096-6071 QUÉBEC INC.	1993 10 01	1993 12 15	de la dénomination sociale: TAPIS CLAIR ET NET INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
3096-6097 3096-6097 QUÉBEC INC.	1993 09 01	1993 12 07	de la dénomination sociale: AMÉRÉQUIPE INC.
3098-0106 3098-0106 QUÉBEC INC.	1993 10 01	1993 12 22	de la dénomination sociale: VITRERIE DE LA BEAUCE INC.
3098-8513 3098-8513 QUÉBEC INC.	1993 10 05	1993 12 13	de la dénomination sociale: CONCEPT MAT INC.
3099-5062 3099-5062 QUÉBEC INC.	1993 10 13	1993 12 08	1) de la dénomination sociale: VERGER CLAUDE LEBEUF INC. 2) du district: Bedford
3100-3288 3100-3288 QUÉBEC INC.	1993 11 02	1993 12 23	de la dénomination sociale: VERSAILLES FORD (1993) INC.
3101-0333 3101-0333 QUÉBEC INC.	1993 11 19	1993 12 03	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES DALCO INC.
3101-7791 3101-7791 QUÉBEC INC.	1993 11 10	1993 12 21	de la dénomination sociale: LES GRANITS GAGNON INC.
3101-8054 3101-8054 QUÉBEC INC.	1993 11 04	1993 12 13	de la dénomination sociale: HABITATIONS NIBEC INC.
3102-6651 3102-6651 QUÉBEC INC.	1993 11 30	1993 12 03	de la dénomination sociale: LA BOISSONNIÈRE, MÉTIVIER & ASS. INC.
2320-7350 ABRAFAB INC.	1985 05 06	1993 12 13	du capital-actions
1864-8022 ACDA INC.	1982 12 20	1993 12 17	du district: Rouyn-Noranda
2527-5595 ALIMENTATION MONOPRI INC.	1987 06 23	1993 12 22	du capital-actions
1362-4804 ARMAND COUTURE & FILS INC.	1975 03 19	1993 12 22	du capital-actions
2158-9437 LES ARMOIRES D L M INC.	1983 08 11	1993 12 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2312-2997 LES ASSURANCES PLANTE ET LAPIERRE INC.	1984 11 06	1993 12 09	de la dénomination sociale: SERVICES FINANCIERS QUÉBECO INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2158-1236 LES ASSURANCES POULIN & VACHON INC.	1983 08 03	1993 12 21	du capital-actions
2421-4975 LES ASSURANCES TREMBLAY BERGERON DUFOUR INC.	1986 10 24	1993 12 22	du capital-actions
1369-2900 ASSURANCES YVON & JEAN-CLAUDE CÉCYRE INC.	1974 08 09	1993 12 20	du capital-actions
1849-4260 ASSUREXPERTS MARCEL HAMEL INC.	1981 08 13	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
1627-0191 ATELIER ÉLECTRONIQUE 2000 INC.	1978 05 30	1993 12 22	du capital-actions
1462-5123 LES ATELIERS B.G. INC.	1975 10 09	1993 12 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
1468-5143 LES AUTOBUS BAILLARGEON (1976) LTÉE	1976 07 20	1993 12 20	du capital-actions
1186-9542 AUTOMOBILES M. BLAIS INC.	1950 11 29	1993 12 22	du capital-actions
1171-1488 AVENUE AUTO LTÉE	1960 05 13	1993 12 17	du capital-actions
2743-3432 A.G.P. COUTURE ET FILS INC.	1990 01 04	1993 12 21	du capital-actions
1187-6471 BENOÎT ROY INC.	1968 09 13	1993 12 21	du capital-actions
3098-7614 BÉTON CHARLEVOIX INC.	1993 10 22	1993 12 17	de la dénomination sociale: 3098-7614 QUÉBEC INC.
2311-9803 BOULET LEMELIN YACHT INC.	1984 10 31	1993 12 21	du capital-actions
1645-8150 BOUQUINERIE-CAFÉ "LE MILLE-FEUILLE INC."	1980 07 02	1993 12 21	du capital-actions
1233-7002 LES CARRIÈRES D'ARGENTEUIL ET DEUX-MONTAGNES INCORPORÉE	1964 04 01	1993 12 20	du capital-actions
2316-5210 CARTE CAPITALE INC.	1985 02 01	1993 12 13	de la dénomination sociale: SERVICES FINANCIERS MFQ INC. MFQ FINANCIAL SERVICES INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1465-4461 CENTRE 2. M.R.C. INC.	1976 03 10	1993 12 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2752-2465 CENTRE D'ANALYSE DU MARCHÉ INDUSTRIEL QUÉBÉCOIS INC.	1990 03 19	1993 12 07	de la dénomination sociale: CAMIQ INC.
2758-9415 CLAUDE OUELLETTE INC.	1990 08 20	1993 12 22	du capital-actions
2427-8251 CLINIQUE DE MÉDECINE INDUSTRIELLE ROBERT & LIZOTTE (MONTRÉAL) INC.	1987 01 07	1993 12 21	de la dénomination sociale: 2427-8251 QUÉBEC INC.
2425-4864 COMMUNI-CÂBLE INC.	1986 12 22	1993 12 20	du capital-actions
1478-5059 LA COMPAGNIE DE GESTION ALGER INC.	1977 06 08	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
1258-1328 CONRAD LESSARD LTÉE	1960 04 05	1993 12 21	du capital-actions
2536-6865 LES CONSTRUCTIONS RAYMOND LEDUC INC.	1987 06 22	1993 12 21	du capital-actions
2741-0786 CORPORATION SOCAP INC.	1989 10 13	1993 12 16	du capital-actions
3102-6479 CORPOROCHE CANADA INC.	1993 12 01	1993 12 22	du capital-actions
2158-7712 DECTRONIQUE (1984) INC.	1983 08 08	1993 12 22	du capital-actions
1476-3791 DÉLICATESSE NOURCY INC.	1977 04 07	1993 12 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2424-9864 DÉPÔT RIVE-NORD INC.	1986 12 11	1993 12 10	de la dénomination sociale: PÉPINIÈRE THOLANO INC.
2425-4559 DÉVELOPPEMENTS TERRIGLOBE INC.	1986 12 22	1993 12 20	du capital-actions
2149-9249 ÉLOI GRENIER & FILS LTÉE	1983 01 12	1993 12 22	du capital-actions
1334-3892 LES ENTREPRISES AUBERGE DU PARC LTÉE	1973 04 05	1993 12 21	du capital-actions
2640-8666 LES ENTREPRISES DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE TANGRAM INC.	1989 03 21	1993 12 22	de la dénomination sociale: CENTRE DE MESSAGES ÉLECTRONIQUES LUMITRON INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1840-2669 LES ENTREPRISES LITEL INC.	1980 11 03	1993 12 28	du capital-actions
1275-5617 LES ENTREPRISES MICHAUD INC.	1961 11 22	1993 12 17	du capital-actions
1623-8263 LES ENTREPRISES ST-DENIS & TROTTIER INC.	1978 02 23	1993 12 23	1) de la dénomination sociale: LES SERRES VAUDREUIL INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum: 5
1860-8414 ÉPICERIE BERTRAND FORTIN INC.	1982 08 27	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
1462-0389 LES EXCAVATIONS DAIGLE & POULIOT INC.	1975 09 18	1993 12 17	du capital-actions
2413-8349 FERME ANDRÉ ROUSSIN INC.	1986 03 17	1993 12 23	de la dénomination sociale: FERME DANIEL ROUSSIN INC.
2152-8476 FERME GÉRARD ET MARIE CHARBONNEAU INC.	1983 03 17	1993 12 22	du capital-actions
1864-4450 FERME JEAN-GUY LAROSE INC.	1982 12 15	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
1632-4170 FERME NOËL FORTIN & FILS INC.	1978 12 27	1993 12 23	du capital-actions
1637-7061 FERME PAUL-ÉMILE POULIOT & FILS INC.	1979 07 17	1993 12 22	de la dénomination sociale: FERME P.E. POULIOT INC.
1840-9797 FERME SIMARD INC.	1980 11 27	1993 12 16	du capital-actions
2640-8476 FERME TRIPORC INC.	1989 03 21	1993 12 22	du capital-actions
2864-3781 FORESTIERS L.S.T.H. LTÉE	1991 09 01	1993 12 17	du capital-actions
2168-4543 FRANVICHÉL INC.	1984 04 02	1993 12 21	du capital-actions
2860-4197 FUMOIR GRIZZLY INC.	1991 06 12	1993 12 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2162-8607 FUNÉRARIIUM RAYMOND PARÉ LTÉE	1983 11 23	1993 12 17	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1470-2104 GAÉTAN CHÉNARD INC.	1976 09 16	1993 12 23	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 15
2545-5247 GALERIE YVON TARDIF INC.	1988 02 19	1993 12 22	du capital-actions
2169-5168 GARAGE A. BLOUIN INC.	1984 04 27	1993 12 21	du capital-actions
1466-4411 GARAGE C. HÉBERT INC.	1976 04 22	1993 12 20	du capital-actions
2157-0155 GARAGE FERLAND INC.	1983 06 17	1993 12 22	du capital-actions
2315-1160 GARAGE R. TESSIER INC.	1985 01 10	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1856-5408 GELCO LORAIN INC.	1982 04 01	1993 12 23	du capital-actions
2853-2109 GESTION 8851 SHAWINIGAN INC.	1991 02 13	1993 12 07	de la dénomination sociale: GESTION LEBRUN ET PROULX INC.
2332-4791 GESTION A.F. INC.	1985 12 18	1993 12 22	du capital-actions
2149-6377 GESTION BEAUPRÉ & LAROCHE INC.	1982 12 29	1993 12 17	du capital-actions
2959-9875 GESTION B. GENTES INC.	1992 08 01	1993 12 22	du capital-actions
2163-9406 GESTION CAMADA INC.	1983 12 16	1993 12 22	du capital-actions
2758-0950 GESTION CLAUDE GAMACHE INC.	1990 07 06	1993 12 21	du capital-actions
1863-9310 GESTION C.R.F. INC.	1982 12 06	1993 12 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2152-8898 GESTION GASTON FOURNIER INC.	1983 03 18	1993 12 22	du capital-actions
1466-1870 GESTION GUY PERRON INC.	1976 04 08	1993 12 09	du district: Bedford

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1841-2379 GESTION G. JACQUES INC.	1980 12 01	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2155-6212 GESTION G. LANDRY INC.	1983 05 18	1993 12 21	du capital-actions
2149-4257 GESTION J. GAUDREAU INC.		1993 12 22	du capital-actions
1844-1626 GESTION MARIO COUTURE INC.	1981 03 12	1993 12 22	du capital-actions
2165-8000 GESTION MULTI-MEC INC.	1984 01 13	1993 12 23	du capital-actions
2420-6807 GESTION PAUL-HENRI LAROUCHE INC.	1986 10 01	1993 12 22	du capital-actions
2638-2861 GESTION PAURA INC.	1989 03 28	1993 12 22	du capital-actions
2431-8065 GESTION PIERRE GERMAIN INC.	1987 03 27	1993 12 22	du capital-actions
2324-6267 GESTION PIERRE MORIN INC.	1985 07 26	1993 12 21	du capital-actions
2743-5353 GESTION RAYMOND LAFRANCE INC.	1989 12 31	1993 12 22	du capital-actions
2547-9429 GESTION RENAUD BEAULIEU INC.	1988 02 01	1993 12 23	du capital-actions
2160-2388 GESTION SIMON MORIN LTÉE	1983 09 15	1993 12 23	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 15
2857-3699 GESTION SYLVAIN MARCHAND INC.	1991 05 28	1993 12 22	du capital-actions
1508-6572 GESTION TANGUAY-LEDUC INC.	1977 11 16	1993 12 21	du capital-actions
2314-6558 GESTION VERISA INC.	1984 12 28	1993 12 22	du capital-actions
1844-1618 GESTION VIGEAN INC.	1981 03 12	1993 12 22	du capital-actions
2152-8906 GESTION YVON FOURNIER INC.	1983 03 18	1993 12 22	du capital-actions
2846-0475 GRANILAC INC.	1990 11 30	1993 12 17	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2312-2542 GRAPHIE 222 INC.	1984 11 01	1993 12 22	du capital-actions
2415-9782 GROUPE BUSSIÈRES COMMUNICATIONS INC.	1986 05 02	1993 12 22	de la dénomination sociale: BUSSIÈRES COMMUNICATIONS INC.
2530-9303 GROUPE CAPITAL DE MONTRÉAL INC.	1987 09 24	1993 12 03	de la dénomination sociale: 2530-9303 QUÉBEC INC.
1336-0581 HENRI LABBÉ ET FILS INC.	1973 02 02	1993 12 21	du capital-actions
1510-0126 HÔTEL-MOTEL BERNIÈRES INC.	1978 01 04	1993 12 22	du capital-actions
1157-2336 H. CANTIN LIMITÉE	1947 08 14	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
3105-0040 IMMEUBLES AVANTAGE 2000 COURTIER, INC.	1993 12 15	1993 12 22	de la dénomination sociale: GROUPE AVANTAGE-MP INC.
2541-1059 LES IMMEUBLES GIGNAC INC.	1987 11 16	1993 12 21	du capital-actions
2539-3273 LES IMMEUBLES LOUISELLE INC.	1987 09 22	1993 12 21	du capital-actions
2747-6464 LES IMMEUBLES MICHEL LEFRANÇOIS INC.	1990 01 23	1993 12 16	1) de la dénomination sociale: IMMEUBLES ROYAL LAURENTIEN INC. 2) du district: Terrebonne
1262-2536 LES IMMEUBLES R. GAUVIN LTÉE	1971 03 01	1993 12 22	du capital-actions
1510-1892 IMPRIMERIE DANIEL ROY INC.	1978 01 16	1994 01 01	de la dénomination sociale: IMPRIMERIE J. ROY INC.
1360-7759 IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	1974 12 12	1993 12 22	du capital-actions
1647-7697 INDUSTRIES MAIBEC INC.	1980 09 29	1993 12 22	du capital-actions
1371-5271 LES INDUSTRIES PARD INC.	1975 02 28	1993 12 17	du district: Rouyn-Noranda

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1858-4862 INVESTIGATIONS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES DU QUÉBEC INC.	1982 05 31	1993 12 21	1) de la dénomination sociale: CONTRÔLE ÉLECTRIQUE R.K. INC. R.K. ELECTRIC CONTROL INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2948-2205 INVESTISSEMENTS JEAN-PIERRE PLANTE INC.	1992 02 05	1993 12 13	de la dénomination sociale: GESTION B.B.H. INC.
1185-5525 JEAN MORNEAU INC.	1967 12 15	1993 12 22	du capital-actions
1472-4272 JEAN-LOUIS PELLERIN INC.	1976 12 17	1993 12 20	du capital-actions
1338-0605 JET COPIE (1981) INC.	1973 08 06	1993 12 22	du capital-actions
2438-8050 J. JACQUES LEDUC ÉLECTRIQUE INC.	1986 07 17	1993 12 22	du capital-actions
1348-6741 J.M. LAINESSE INC.	1973 10 31	1993 12 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
1633-5440 J.P. ROCHEFORT INC.	1979 02 07	1993 12 22	du capital-actions
2620-5054 LABORATOIRE BELCO PHOTO INC.	1988 07 13	1993 12 21	du capital-actions
1503-3418 LAVERNIÈRE AUTOMOBILES INC.	1976 05 05	1993 12 17	du capital-actions
2637-5998 LEVY TRANSPORT LTÉE	1989 03 01	1993 12 21	du capital-actions
1635-3104 LIBRAIRIES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.	1979 04 09	1993 12 21	du capital-actions
2540-0706 LOCATION CHALCO INC.	1987 10 20	1993 12 16	de la dénomination sociale: 2540-0706 QUÉBEC INC.
2539-3380 LOVEC LTÉE	1987 09 23	1993 12 10	du district: Longueuil
1320-0977 LES MAÇONNERIES GILLES OUELLET INC.	1972 05 16	1993 12 21	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1371-8937 MARCHÉ GRISÉ & LEMAY INC.	1975 03 27	1993 12 23	1) de la dénomination sociale: GESTION G.E.M.A.P.I. INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2626-3863 MARTHE W. LACHANCE INC.	1988 09 09	1993 12 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
1461-5017 MICHEL COULOMBE, COURTIER D'ASSURANCES INC.	1975 08 20	1993 12 21	du capital-actions
2439-6855 MICRO THERMO INC.	1986 08 21	1993 12 20	du capital-actions
1844-9579 MOTO SPORT ST-JÉRÔME INC.	1981 04 03	1993 12 16	du capital-actions
1630-1277 NADEAU, LEHOUX & ASS. LTÉE	1978 09 28	1993 12 22	du capital-actions
1370-7823 NATCOMMUNICATION INC.	1974 12 19	1994 01 01	de la dénomination sociale: NATCOM PUBLICITÉ- PROMOTION INC.
1847-6432 NICO MÉTAL INC.	1981 06 19	1993 12 21	du capital-actions
1636-5348 PAQUET, LAGUEUX & ASSOCIÉS INC.	1979 05 28	1993 12 21	du capital-actions
1861-9338 PIÈCES D'AUTOS ÉLAN INC.	1982 10 18	1993 12 22	du capital-actions
2161-4391 PLACEMENTS B.C.J. INC.	1983 10 19	1993 12 22	du capital-actions
2621-4007 LES PLACEMENTS DANYVAN INC.	1988 08 09	1993 12 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2545-8894 PLACEMENTS F.L. CÔTÉ INC.	1988 03 03	1993 12 21	du capital-actions
1229-2884 PLACEMENTS JEAN-MARIE POITRAS INC.	1960 09 29	1993 12 21	de la dénomination sociale: 1229-2884 QUÉBEC INC.
2172-6625 LES PLACEMENTS J.L. ROY INC.	1984 07 17	1993 12 22	du capital-actions
1647-4314 LES PLACEMENTS LABRECQUE INC.	1980 09 05	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1335-9799 LES PLACEMENTS ROBERT (SHERBROOKE) INC.	1973 02 01	1993 12 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2618-1156 LES PLACEMENTS STEFRASCO INC.	1988 06 17	1993 12 21	du capital-actions
1354-2246 PLANIGESCO INC.	1974 03 27	1993 12 21	du capital-actions
1268-7836 PRÉVOST ET THIBAUT INC.	1967 04 13	1993 12 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
2845-2050 LES PRODUCTIONS FOU RIRE INC.	1990 10 19	1993 12 20	du capital-actions
1475-1366 LES PRODUCTIONS PUBLICITAIRES ANDRÉ COUTU INC.	1977 03 11	1993 12 15	1) de la dénomination sociale: COUTU COMMUNICATION INC. 2) du capital-actions
2333-1283 PRODUITS EASTERNTUBE (1985) INC.	1985 12 31	1993 12 31	de la dénomination sociale: GESTION EASTERNTUBE INC.
2317-7777 LES PROMOTIONS ANDRÉ PAGEAU INC.	1985 04 01	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
1641-2983 RÉFRIGÉRATION L'HEUREUX INC.	1980 02 01	1993 12 23	1) du capital-actions 2) des dispositions
1466-6978 RÉSIDENCES FUNÉRAIRES STEVE L. ELKAS INC.	1976 05 03	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
1195-7164 RESTAURANT LA CARAVELLE INC.	1970 06 09	1993 12 22	du capital-actions
3096-4365 ROLLAND GROUPE CONSEIL INC.	1993 08 27	1993 12 13	ajoutant la version: ROLLAND CONSULTING GROUP INC.
1182-1824 SCELLEMENTS J.F. INC.	1960 12 20	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
1207-2575 LA SCIERIE MARTEL LTÉE	1970 12 31	1993 12 22	du capital-actions
2869-5104 SÉCHOIRS AUBÉ (2001) INC.	1991 12 12	1993 12 23	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2944-5111 SERVICE DE SÉCURITÉ DE L'ESTRIE INC.	1992 01 01	1993 11 05	1) changement de la date de fusion 2 janvier 1992
1641-4088 SERVICES SANITAIRES GINGRAS INC.	1980 02 06	1993 12 22	du capital-actions
2160-6108 STUDIO YVON FOREST INC.	1983 09 23	1993 12 22	du capital-actions
2163-5412 ST-AUBIN & FRÈRES INC.	1983 12 13	1993 12 10	1) de la dénomination sociale: QUINCAILLERIE ST-AUBIN INC. 2) du capital-actions 3) des restrictions à l'activité 4) des dispositions
1628-2402 SUPERMARCHÉ DUBUC & FRÈRE INC.	1978 07 12	1993 12 21	du capital-actions
1478-0720 TAPIS C. BOISVERT INC.	1977 05 26	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
1851-1154 TEREXCAVATION ANTOÏNE GRANT INC.	1981 10 06	1993 12 21	de la dénomination sociale: TEREXCAVATION GRANT INC.
1846-8108 TRANSPORT BEAULÉ INC.	1981 05 25	1993 12 20	du capital-actions
2640-4889 TRANSPORT BIZZ INC.		1993 12 17	du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
1289-1149 TRANSPORT BOURRET INC.	1960 11 07	1993 12 20	du capital-actions
2163-1080 TRANSPORT DOUCET ET FILS MISTASSINI INC.	1983 11 29	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
1243-4619 TRANSPORT EN VRAC (QUÉBEC) LTÉE	1962 07 23	1993 12 10	de la dénomination sociale: PROVOST LAVAGE ET RÉPARATION INC. PROVOST WASH AND REPAIR INC.
1632-4964 TRANSPORT JACQUES LELIÈVRE INC.	1979 01 09	1993 12 17	du capital-actions
2160-7031 TYPOGRAPHIE COMPOPLUS INC.	1983 10 01	1993 12 15	de la dénomination sociale: PRÉ-IMPRESSION COMPOPLUS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2540-0300 LES VÊTEMENTS ROY & ROULEAU INC.	1987 10 15	1993 12 17	du capital-actions
2332-7836 VICTOR NORMAND INC.	1985 12 27	1993 12 22	1) du capital-actions 2) des dispositions
2316-0476 VITRERIE CLAUDE LTÉE	1985 02 14	1993 12 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2318-2819 YVES RATHE NETTOYEUR INC.	1985 03 21	1993 12 22	du capital-actions
5671			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2971-3997 FONDATION LAVAL LAFLAMME INC.	1993 12 31	Rouyn-Noranda
3102-5489 FONDATION SOPHIE BARAT	1993 12 31	1239, boul. Gouin est, Montréal
3102-5141 GROUPE D'ENTRAIDE L'EXPRESSION LIBRE DU HAUT RICHELIEU	1993 12 31	64, Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu
3102-3989 INTERPROTECTION MTS DU QUÉBEC	1993 12 31	Montréal
3102-8756 LA PASSERELLE GROUPE ENTRAIDE (POUR PERSONNES VIVANT AVEC TROUBLE PSYCHOLOGIQUE OU PSYCHIATRIQUE)	1993 12 31	2055, boulevard de la Rive-Sud, Saint-Romuald
3102-5612 SERVICES DE GARDE DU CENTRE HOSPITALIER LASALLE	1993 12 31	LaSalle
3102-5422 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE BEAUHARNOIS-SALABERRY	1993 12 31	600, rue Ellice, bureau 322, Beauharnois

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1260-6232 LE CENTRE DE FORMATION LAVAL INC.	1966 04 01	1993 12 31	de la dénomination sociale: PATRO LAVAL INC.
2869-8124 LA FONDATION DES ARCHES DU QUÉBEC		1993 12 31	1) du siège social: 2670, rue Allard, Montréal 2) des objets
5673			

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Changement de siège social (Article 87)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1213-2999 AMÉNAGEMENT J.S. LTÉE	1971 05 27	5475, rue Paré, Mont-Royal
1478-7899 ASECP MONTRÉAL LTÉE	1977 06 23	491, boulevard Lebeau, bureau 102, Saint-Laurent
2155-3839 AUDIOTHÈQUE POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE L'IMPRIMÉ DU QUÉBEC INC.	1983 05 20	4765, 1 ^{re} Avenue, Charlesbourg
1318-8909 CAMP ROLLAND GERMAIN INC.	1972 10 02	4, chemin Dunham, Frelighsburg
1639-1302 CARREFOUR DES CHRÉTIENS DU QUÉBEC POUR LA SANTÉ	1979 09 28	240, rue de Lorraine, Saint-Lambert
2953-6166 CLUB LOGICIEL INFORMATIQUE COMMODORE DU QUÉBEC (C.L.I.C.Q.)	1992 05 04	598, rue Léon Martel, Terrebonne
1266-6517 HYDA INC.	1986 10 31	120, rue Plante, Sorel

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
2421-8000 LA CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE SOREL INC.	1986 10 31	120, rue Plante, Sorel
3098-4405 LA FONDATION DES TOXICOMANES DU QUÉBEC INC.	1993 11 08	857, 2 ^e Avenue, Verdun
1142-3688 LES INDUSTRIES LAFERRIÈRE INC.	1969 03 04	2480, rue Lisieux, Terrebonne
5674		<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Changement du domicile légal — Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1843-8846 LES ACCORDAILLES	1981 03 05	465, rue Gilford, bureau 101, Montréal
2417-4336 ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE ST-MATTHIEU	1986 06 11	43, rue Calais, Gatineau
2172-9355 LE CHÂTEAU DES ADORABLES	1984 08 30	241, boulevard Maple, Châteauguay
1367-9386 CHEMISES SUR MESURE EIFFEL INC.	1974 04 25	4120, rue Ste-Catherine ouest, Montréal
1840-1190 LA CLÉ SUR LA PORTE, MAISON D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ET LEURS ENFANTS INC.	1980 10 27	550, Sacré-Coeur ouest, Saint-Hyacinthe
1333-1657 LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES PREMIER LTÉE	1972 10 05	6980, chemin Côte St-Luc, bureau 501, Montréal
1449-2268 CONGRÉGATION DES PETITES FILLES DE SAINT-JOSEPH	1950 11 05	17151, rue Julie, Pierrefonds
1265-7714 CONSTRUCTIONS HILLCREST LTÉE	1972 04 27	4060, rue Ste-Catherine ouest, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2750-5312 CORPORATION DU CHEMIN DES MOULINS INC.	1990 03 26	114, chemin des Coudriers, Saint-Louis
1156-1891 LES EXPLORATIONS TERRA NOVA LTÉE (Libre de responsabilité personnelle)	1955 02 07	1150, rue Claire Fontaine, bureau 250, Québec
2746-2415 F.D.M. FAITES DE LA MUSIQUE	1990 02 08	2570, rue Nicolet, app. 304, Montréal
2320-9950 GARDERIE "L'ABRI-DOUX"	1985 10 24	748, rue de la Station, Prévost
1859-4374 LA GARDERIE <<PETIT À PETIT>> DE VERCHÈRES	1982 07 07	112, rue du Parc, Verchères
1270-5679 LACOSTE & FRÈRES INC.	1970 06 30	24, rue Paré, Granby
1273-2244 MACHINERY SALES CORP.	1967 08 24	4120, rue Ste-Catherine ouest, bureau 400, Montréal
1354-4382 LES MINES RENDE INC. (Libre de responsabilité personnelle)	1974 01 21	163, 4 ^e Avenue nord, Chibougamau
1365-2524 RÔTISSERIE PARENTEAU INC.	1975 05 01	2630, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe

5675

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2541-0150 CENTRE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION DE LONGUEUIL	1987 11 12	11
3089-3697 CENTRE POUR HAUTE PERFORMANCE DE WATER-POLO CANADA, SECTION QUÉBEC À MONTRÉAL	1993 06 03	7

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1125-3036 CLUB DE CURLING DE MONTRÉAL OUEST	1912 11 18	13
2543-0257 LES EXPLORATEURS DE COMPTON	1988 01 22	3
2551-2153 FONDATION DANIEL LAUZON	1988 04 26	11
2971-1298 FONDATION DE L'INSTITUT DE RÉADAPTATION DE MONTRÉAL	1993 02 18	8
2162-4754 LA GARDERIE DE L'ACADÉMIE HÉBRAÏQUE INC.	1983 12 29	10
2172-9926 GARDERIE DOMISOL	1984 08 09	5
3097-6948 OLYMPIADES DE LA CHANSON ET DE LA MUSIQUE	1993 09 23	6
1368-9617 LES PLACEMENTS CANOË INC.	1974 07 12	4
2958-7458 SOCIÉTÉ DE PROMOTION QUALITÉ-QUÉBEC	1992 07 27	17
5676		

L'inspecteur général des institutions financières.
JEAN-MARIE BOUCHARD

Dissolution — Demandes de

1853-1517 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 1853-1517 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 18 janvier 1994

90911

Pour la compagnie,
LOUIS MASSE

2416-2687 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2416-2687 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Eustache, le 19 janvier 1994

90907

Pour la compagnie,
DANIEL HÉBERT, C.A.

2417-4930 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2417-4930 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rimouski, le 10 novembre 1993

90946

Le président,
JEAN EUDES SOUCY

2418-7346 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2418-7346 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 24 janvier 1994

90982

Le président,
ROSAIRE AUDET

2427-8151 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2427-8151 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 19 janvier 1994

90899

Les procureurs de la compagnie,
TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT,
DUPERREY & LEMAY

2437-0546 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2437-0546 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} décembre 1993

90936

Les procureurs de la compagnie,
MATTE BOUCHARD

2440-4253 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2440-4253 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Baie-Comeau, le 18 janvier 1994

90893

Le président,
JEAN-EUDES POIRIER

2536-7368 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2536-7368 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Catherine, le 23 janvier 1994

90938

La vice-présidente,
FRANCINE BERNARD COUTURE

2537-4349 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2537-4349 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Agapit, le 19 janvier 1994

90943

Le président,
JEAN PARISOT

2543-1701 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2543-1701 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bromont, le 20 janvier 1994

90958

Le président,
RICHARD LABONTÉ

2552-5635 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2552-5635 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mont-Saint-Hilaire, le 17 janvier 1994

90891

Le procureur de la compagnie,
PERRY MAZZANTI, notaire

2621-2613 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2621-2613 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 21 janvier 1994

90976

La secrétaire de la compagnie,
NANCY BRISSETTE

2623-3387 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2623-3387 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 janvier 1994

90979

Les procureurs de la compagnie,
LACOSTE LANGEVIN

2643-6543 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2643-6543 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 10 janvier 1994

90981

Le président,
ANDRÉ BERNIER

2734-6725 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2734-6725 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 novembre 1993

90887

Le président,
FRANÇOIS CHARBONNEAU

2740-9903 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2740-9903 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Repentigny, le 6 janvier 1994

90904

Le président,
ALAIN LAVOIE

2741-8128 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2741-8128 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 20 janvier 1994

90987

Le président,
ANDRÉ HAMELIN

2944-9030 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2944-9030 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 21 janvier 1994

90960

L'administratrice,
MADONE DUBÉ

2962-2305 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2962-2305 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 25 janvier 1994

90953

Le procureur de la compagnie,
GILLES PROVENÇAL, *avocat*

ANDRÉ HAMELIN CONSTRUCTION INC.

Prenez avis que la compagnie « ANDRÉ HAMELIN CONSTRUCTION INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Longueuil, le 20 janvier 1994

90988

Le président,
ANDRÉ HAMELIN

ASSOCIATION ANNE REVIE

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION ANNE REVIE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 19 janvier 1994

90948

La présidente,
SUZANNE VILLENEUVE PERREAULT

ASSOCIATION DES LOCATAIRES VAL-MARTIN INC.

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION DES LOCATAIRES VAL-MARTIN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 21 janvier 1994

90964

Le trésorier,
ROGER LEGROS

ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE VAL-BÉLAIR INC.

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE VAL-BÉLAIR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Val-Bélair, le 17 janvier 1994

90898

Le président,
LÉO GAGNON

ASSOCIATION NATIONALE DE L'INDUSTRIE DU BOIS DE SCIAGE INC.

Prenez avis que la compagnie « ASSOCIATION NATIONALE DE L'INDUSTRIE DU BOIS DE SCIAGE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 14 janvier 1994

90903

Le président,
FLORENT MORIN

BERTHIER-MATIQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «BERTHIER-MATIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Berthierville, le 19 octobre 1993

90934

Le président,
PAUL MICHAUD

CLINIQUE RADIOLOGIQUE DECELLES INC.

Prenez avis que la compagnie «CLINIQUE RADIOLOGIQUE DECELLES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 janvier 1994

90980

Le procureur de la compagnie,
LUC MARTEL, avocat

BRIQUETEUR ROY ET BILODEAU INC.

Prenez avis que la compagnie «BRIQUETEUR ROY ET BILODEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Georges, le 22 janvier 1994

90957

Le président,
ROMÉO BILODEAU

CLUB L'ARNAQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «CLUB L'ARNAQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Adelme, le 19 janvier 1994

90965

Le secrétaire-trésorier,
FRANCIS THIBEAULT

CARROSSERIE JEAN LOUIS DEVOST INC.

Prenez avis que la compagnie «CARROSSERIE JEAN LOUIS DEVOST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 8 décembre 1993

90949

Le président,
JEAN LOUIS DEVOST

COMITÉ DES LOISIRS DE GREENLAY

Prenez avis que la corporation «COMITÉ DES LOISIRS DE GREENLAY» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Greenlay, le 10 janvier 1994

90947

Le président,
RENÉ POITRAS

CASSE-CROÛTE GÉRARD PARENT INC.

Prenez avis que la compagnie «CASSE-CROÛTE GÉRARD PARENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Hubert, le 17 janvier 1994

90888

Le procureur de la compagnie,
LOUIS FONTAINE, notaire

CONSULTANTS IMMOBILIERS PETIT-ROBERT & ASSOCIÉS INC.

Prenez avis que la compagnie «CONSULTANTS IMMOBILIERS PETIT-ROBERT & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Boucherville, le 19 janvier 1994

90905

Le président,
SERGE ROBERT

CENTRE DU CAMION DE LOUISEVILLE INC.

Prenez avis que la compagnie «CENTRE DU CAMION DE LOUISEVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Louiseville, le 31 octobre 1993

90986

Le président,
FERNAND LEBEAU

DUVAL MINI-REMORQUES LTÉE

Prenez avis que la compagnie «DUVAL MINI-REMORQUES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 27 décembre 1993

90983

Le président,
ANTOINE DUVAL

EMILIO SPÉCIALISTE D'ALIGNEMENT INC.

Prenez avis que la compagnie «EMILIO SPÉCIALISTE D'ALIGNEMENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Mascouche, le 24 janvier 1994

90966

Pour la compagnie,
EMILIO LANNI

FERME MONT-FORT INC.

Prenez avis que la compagnie «FERME MONT-FORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 12 janvier 1994

90959

Pour la compagnie,
DENIS GRISÉ

ENTREPRISE FIREMAR INC.

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISE FIREMAR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 janvier 1994

90977

Le président,
SYLVIO ROSSI

FORÊT PLUS INC.

Prenez avis que la compagnie «FORÊT PLUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 14 janvier 1994

90902

Le président,
FLORENT MORIN

ENTREPRISES DE RÉPARATIONS RENOR INC.

Prenez avis que la compagnie «ENTREPRISES DE RÉPARATIONS RENOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rouyn-Noranda, le 10 janvier 1994

90935

Le président,
NORMAND CAMPBELL

GARAGE FRANÇOIS DESFOSSÉS INC.

Prenez avis que la compagnie «GARAGE FRANÇOIS DESFOSSÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Drummondville, le 20 janvier 1994

90962

Le président,
FRANÇOIS DESFOSSÉS

ÉTAPE 185 INC.

Prenez avis que la compagnie «ÉTAPE 185 INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rivière-du-Loup, le 7 décembre 1993

90933

Le président,
RÉGINALD FERLAND

GESTION A.J. DELORME INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION A.J. DELORME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 18 janvier 1994

90942

Le procureur de la compagnie,
PIERRE GAGNÉ, *avocat*

FEDCOR CONSTRUCTION INC.

Prenez avis que la compagnie «FEDCOR CONSTRUCTION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 27 décembre 1993

90967

L'administrateur,
FEDERICO URGOLO

GESTION CÉCILE CASTONGUAY INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION CÉCILE CASTONGUAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Notre-Dame-du-Lac, le 17 janvier 1994

90897

Le procureur de la compagnie,
MARYSE THÉRIAULT, *notaire*

GESTION UNIVÉC INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTION UNIVÉC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal-Nord, le 14 janvier 1994

90978

Le président,
MARIO D'ERRICO

LE GROUPE STEVAL INC.

Prenez avis que la compagnie «LE GROUPE STEVAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Julie, le 21 décembre 1993

90894

Le président,
JEAN CROTEAU

GESTIONS MARTEL & MASSICOTTE INC.

Prenez avis que la compagnie «GESTIONS MARTEL & MASSICOTTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières-Ouest, le 14 janvier 1994

90940

Le président,
YVON MARTEL

LES CONSTRUCTIONS ASPEN LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES CONSTRUCTIONS ASPEN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 27 décembre 1993

90968

L'administrateur,
AMEDEO LUMIA

IMMEUBLES CARTE BLANCHE INC.

Prenez avis que la compagnie «IMMEUBLES CARTE BLANCHE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 janvier 1994

90970

L'administrateur,
NICK RUSCITTI

LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ BÉLAND ET FAFARD INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ BÉLAND ET FAFARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 18 janvier 1994

90895

La présidente,
JACQUELINE FORGET-BÉLAND

IMMOFAR INC.

Prenez avis que la compagnie «IMMOFAR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Rosemère, le 14 janvier 1994

90912

Le président,
ROBERT BASTIEN

LES ENTREPRISES MICHAUD ET FERLAND INC.

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES MICHAUD ET FERLAND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Beauport, le 21 janvier 1994

90963

La secrétaire de la compagnie,
DANIELLE MICHAUD

INTÉGRATION TRANSRECOM INC.

Prenez avis que la compagnie «INTÉGRATION TRANSRECOM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Léonard, le 20 janvier 1994

90961

Le président,
GRATIEN LEMIRE

LES EXCAVATIONS DUFFERIN INC.

Prenez avis que la compagnie «LES EXCAVATIONS DUFFERIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Granby, le 18 janvier 1994

90908

Le président,
LIONEL DESLANDES

LES FINITIONS BRUNO CIANCI INC.

Prenez avis que la compagnie « LES FINITIONS BRUNO CIANCI INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 janvier 1994

90969

L'administrateur,
BRUNO CIANCI

LES GESTIONS VARMON LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES GESTIONS VARMON LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 14 janvier 1994

90944

Le secrétaire-trésorier,
GILLES SAVARD

LES INVESTISSEMENTS JAMIQ INC.

Prenez avis que la compagnie « LES INVESTISSEMENTS JAMIQ INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 décembre 1993

90892

Le président,
MICHEL QUESNEL

LIONEL FRÉCHETTE INC.

Prenez avis que la compagnie « LIONEL FRÉCHETTE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Nicolet, le 18 janvier 1994

90885

Le président,
LIONEL FRÉCHETTE

MACHINERIE ANDRÉ GODBOUT INC.

Prenez avis que la compagnie « MACHINERIE ANDRÉ GODBOUT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Plessisville, le 10 janvier 1994

90945

Le président,
ANDRÉ GODBOUT

**MAISON DU DRAGON INC.
DRAGON HOUSE INC.**

Prenez avis que la compagnie « MAISON DU DRAGON INC. — DRAGON HOUSE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 janvier 1994

90915

Le président,
FRANK WOO

MARCHÉ CHARLES TARDIF INC.

Prenez avis que la compagnie « MARCHÉ CHARLES TARDIF INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Trois-Rivières-Ouest, le 14 janvier 1994

90939

Le président,
YVON MARTEL

MARTIN GUAY ÉLECTRIQUE INC.

Prenez avis que la compagnie « MARTIN GUAY ÉLECTRIQUE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Bellefeuille, le 15 novembre 1993

90985

Le président,
MARTIN GUAY

MINI-MARCHÉ DAVIS INC.

Prenez avis que la compagnie « MINI-MARCHÉ DAVIS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Boucherville, le 18 janvier 1994

90900

Le secrétaire de la compagnie,
JEAN-PIERRE BRAIS

NORBAI INC.

Prenez avis que la compagnie « NORBAI INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 mars 1993

90896

Le président,
PAUL COUTIN

PIERRE LALONDE INC.

Prenez avis que la compagnie «PIERRE LALONDE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} décembre 1993

90890

Les procureurs de la compagnie,
MACKENZIE GERVAIS

PIÈCES MULTIPLES C.D. INC.

Prenez avis que la compagnie «PIÈCES MULTIPLES C.D. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 janvier 1994

90886

Le procureur de la compagnie,
BERNARD L. TANGUAY, *notaire*

**PRODUCTIONS 3IÈME AVENUE INC.
3RD AVENUE PRODUCTIONS INC.**

Prenez avis que la compagnie «PRODUCTIONS 3IÈME AVENUE INC. — 3RD AVENUE PRODUCTIONS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 17 janvier 1994

90913

La secrétaire de la compagnie,
GINETTE GAULIN LACHANCE

**RECHERCHE LAKEFIELD DU CANADA LIMITÉE
LAKEFIELD RESEARCH OF CANADA LIMITED**

Prenez avis que la compagnie «RECHERCHE LAKEFIELD DU CANADA LIMITÉE — LAKEFIELD RESEARCH OF CANADA LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Toronto, le 17 janvier 1994

90914

Le président,
F. G. T. PICKARD

ROLLAND BELLAVANCE INC.

Prenez avis que la compagnie «ROLLAND BELLAVANCE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Césaire, le 12 janvier 1994

90971

Le président,
ROLLAND BELLAVANCE

SANSOUCY, BÉLANGER ET ASSOCIÉS INC.

Prenez avis que la compagnie «SANSOUCY, BÉLANGER ET ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Iberville, le 19 janvier 1994

90941

Le procureur de la compagnie,
GILLES LESSARD, *notaire*

SERVICES ALIGEP INC.

Prenez avis que la compagnie «SERVICES ALIGEP INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lévis, le 19 janvier 1994

90910

Le secrétaire-trésorier,
JOCELYN BLONDEAU

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT SACRIPANTE INC.

Prenez avis que la compagnie «SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT SACRIPANTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 novembre 1993

90889

Les procureurs de la compagnie,
MONDOR FOURNIER, *avocats*

TAPIS LAURENT ALLARD INC.

Prenez avis que la compagnie «TAPIS LAURENT ALLARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Romuald, le 19 janvier 1994

90909

Le procureur de la compagnie,
WILLIAM PATRICK LA ROCHE

THÉODORE GRAVEL ET FILS INC.

Prenez avis que la compagnie «THÉODORE GRAVEL ET FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 22 décembre 1993

90901

Le président,
THÉODORE GRAVEL

TRANSPORT J.G. LARIVÉE INC.

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT J.G. LARIVÉE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Thérèse, le 20 janvier 1994

90950

Le président,
JEAN LARIVÉE

VIABEC INC.

Prenez avis que la compagnie «VIABEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 décembre 1993

90937

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON ROSENZVEIG SHACTER

VITRERIE VERTEX LTÉE

Prenez avis que la compagnie «VITRERIE VERTEX LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal-Nord, le 26 janvier 1994

90984

Le président,
RÉAL BABIN

Coopératives — Loi sur la**FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION POPULAIRE DES CANTONS DE L'EST**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie vous avise, conformément à l'article 188 de la Loi sur les coopératives, que la proportion des opérations avec vos membres est inférieure à 50 % de vos opérations totales, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1993.

Faute d'accroître la proportion de vos opérations avec vos membres, au cours des trois prochains exercices financiers qui suivront le présent avis, le ministre pourra, après avoir demandé à la coopérative de se continuer en compagnie, dans le délai qu'il déterminera, en décréter la dissolution si la coopérative ne donne pas suite à sa demande.

Direction des coopératives
La directrice,
CHRISTINE ELLEFSEN

5681

**Inspecteur général
des institutions financières****Assurances — Loi sur les****Transamerica Occidental Life Insurance Company****Annulation de permis**

Étant donné que TRANSAMERICA OCCIDENTAL LIFE INSURANCE COMPANY, qui opérait au Québec sous la dénomination française COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE TRANSAMERICA-OCCIDENTAL, a reçu le 19 octobre 1993 l'autorisation du ministre des Finances du Canada de transférer tous ses actifs au Canada ainsi que ses passifs à sa filiale TRANSAMERICA LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA, avis est donné, par les présentes, que son permis d'assureur a été annulé à compter du 19 octobre 1993, conformément au paragraphe a de l'article 358 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Québec, le 18 janvier 1994

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

5679

Ministères — Avis concernant les**Environnement****Prolongement de la côte du Passage et réaménagement des accès à l'autoroute Jean-Lesage par la ville de Lévis**

Avis est donné, en vertu des dispositions de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), que je donne mandat au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, situé au 625, rue Saint-Amable, de procéder à une enquête et à une médiation environnementale.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour procéder et de mandater un commissaire à cet effet.

Le mandat débutera le 7 février 1994 et le rapport de cette démarche me sera remis le 7 avril 1994.

Sainte-Foy, le 17 janvier 1994

*Le ministre de l'Environnement
et de la Faune,*
PIERRE PARADIS

5678

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Entrée en vigueur d'un décret concernant des modifications aux plans et aux descriptions techniques de la zone agricole révisée

Prenez avis, conformément aux dispositions des articles 69.3 et 53 de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q. c. P-41.1), que le gouvernement du Québec a approuvé en date du 10 janvier 1994, par le décret numéro 16-94, les plans concernant des corrections aux décrets des zones agricoles révisées des corporations municipales membres des municipalités régionales de comté ci-dessous mentionnées.

Ce décret entre en vigueur à la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Les plans ainsi approuvés et les corporations municipales visées sont les suivantes:

Plan	Municipalité	M.R.C.
8.0-88045	La Motte (SD)	Abitibi
8.0-34530	Saint-Rosaire (P)	Arthabaska
8.0-39062	Victoriaville (V)	Arthabaska
8.0-40045	Danville (V)	Asbestos
8.0-38070	Deschaillons-sur-Saint-Laurent (SD)	Bécancour
8.0-24005	Saint-Henri (SD)	Desjardins
8.0-07047	Amqui (V)	La Matapédia
8.0-26063	Saint-Isidore (SD)	La Nouvelle-Beauce
8.0-60027	L'Assomption (V)	L'Assomption
8.0-53032	Saint-Ours (V)	Le Bas-Richelieu
8.0-53057	Sorel (V)	Le Bas-Richelieu
8.0-94050	Chicoutimi (V)	Le Fjord-du-Saguenay
8.0-96040	Ragueneau (P)	Manicouagan
8.0-92030	Albanel (SD)	Maria-Chapdelaine
8.0-34055	Deschambault (SD)	Portneuf

5682

Le président,
BERNARD OUMET

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiées conformément à l'article 24 du Règlement d'application concernant la Loi sur l'assurance-maladie du Québec (R.R.Q., 1981, c. A-29, r.1). La liste cumulative par région des noms et adresses d'affaires de tous ces professionnels de la santé a été publiée dans l'édition du 8 janvier 1994.

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
HARNOTT, James William, 1455, Sherbrooke Ouest, local 3101, Montréal, AC, H3G 1L2	78 11 22	94 01 03

90906

Ventes pour taxes, avis de publication**M.R.C. de Roussillon**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Roussillon, que l'avis et la liste des immeubles à être vendus le 10 mars 1994 pour défaut de paiement de taxes ont été publiés dans le journal « L'Événement », aux éditions des 12 et 19 janvier 1994, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Delson, le 20 janvier 1994

90952

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE LARGY

M.R.C. de Témiscamingue

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Témiscamingue, que l'avis et la liste des immeubles à être vendus le 10 mars 1994, pour défaut de paiement de taxes ont été publiés au journal « Le Témiscamien », aux éditions du 12 et 19 janvier 1994, conformément à l'article 1027 du Code municipal.

Ville-Marie, le 21 janvier 1994

90989

Le secrétaire-trésorier,
DENIS CLERMONT

M.R.C. d'Arthabaska

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, M^r Gilles Gagnon, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska, que l'avis et la liste des immeubles à être vendus le jeudi 10 mars 1994, à 10 h 00, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville de la ville de Victoriaville-Arthabaska, à Victoriaville-Arthabaska, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires et autres impositions dues sur ces immeubles, ont été publiés au journal « La Nouvelle », aux éditions des 16 janvier 1994 et 23 janvier 1994.

Victoriaville-Arthabaska, le 25 janvier 1994

90990

Le secrétaire-trésorier,
M^r GILLES GAGNON

M.R.C. d'Avignon

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté d'Avignon, qu'en vertu de l'article 1027 du Code municipal, l'avis public et la liste des propriétés à être vendues à l'enchère publique le 10 mars 1994 ont été publiés au journal le Chaleur dans les éditions du 11 et du 18 janvier 1994.

Nouvelle, le 19 janvier 1994

90951

Le secrétaire-trésorier,
GAÉTAN BERNATCHEZ

AVIS

PAGE BLANCHE

NON NUMÉROTÉE

MAIS INCLUSE

DANS LA PAGINATION



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1500-D, boul. Charest Ouest, 1^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

ISSN 0703-5756

